

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



## CCAS DE COIGNIÈRES

13 allée du Moissonneurs  
78310 Coignières  
Tél. : 01 34 61 45 75  
[ccasrpa@coignieres.fr](mailto:ccasrpa@coignieres.fr)

## PRÉAMBULE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CCAS .....</b>                       | <b>5</b>  |
| A. Le statut juridique.....   | 5         |
| B. Les secteurs d'activités.....                                    | 6         |
| C. Les missions et domaines d'intervention.....                     | 6         |
| D. Les ressources financières.....                                  | 7         |
| E. Les ressources humaines.....                                     | 7         |
| <b>II. L'ACTION SOCIALE .....</b>                                   | <b>10</b> |
| A. Qu'est-ce que l'aide sociale ? Qu'est-ce l'action sociale ?..... | 10        |
| B. La commission permanente.....                                    | 11        |
| C. L'accompagnement social.....                                     | 12        |
| D. Les aides légales.....   | 14        |
| 1) La carte Améthyste   |           |
| 2) La domiciliation administrative                                  |           |
| E. Les aides facultatives et d'urgence.....                         | 18        |
| 1) L'épicerie sociale   |           |
| 2) Les cartes cadeaux enfants                                       |           |
| 3) Les bourses d'études   |           |
| 4) Les bourses au permis de conduire                                |           |
| 5) Les cartes cadeaux seniors et personnes en situation de handicap |           |
| 6) L'allocation énergie   |           |
| 7) Sortie à la mer  |           |
| F. Les aides financières du CCAS.....                               | 22        |
| <b>III. LE SERVICE LOGEMENT.....</b>                                | <b>22</b> |
| A. Les demandes de logement social.....                             | 24        |
| B. Les commissions d'attribution de logement.....                   | 25        |
| C. L'hébergement d'urgence à Coignièrès.....                        | 25        |
| D. Le logement de priorité social.....                              | 26        |
| E. Le travail social.....   | 26        |
| 1) La prévention des expulsions locatives                           |           |
| 2) Les rendez-vous sociaux  |           |
| <b>IV. LE POLE SENIORS ET LA RÉSIDENCE AUTONOMIE.....</b>           | <b>28</b> |
| A. Démographie.....   | 28        |
| B. Le dispositif YES+.....  | 31        |
| C. L'évènement et les animations du CCAS.....                       | 32        |
| 1) Les thés dansants  |           |
| 2) Le banquet des seniors   |           |
| 3) La Semaine bleue   |           |

|  |           |
|--|-----------|
| D. La résidence autonomie « Les Moissonneurs ».....    | 38        |
| 1) Le peuplement de la résidence                       |           |
| 2) La restauration                                     |           |
| 3) La table d'hôte                                     |           |
| 4) Le conseil de vie social                            |           |
| 5) L'appartement « bien-être » de la résidence         |           |
| 6) Le plan bleu  |           |
| 7) Le pôle animations seniors                          |           |
| E. La téléassistance.....                              | 47        |
| F. Le minibus du CCAS.....                             | 48        |
| G. Le registre des personnes vulnérables.....          | 49        |
| <b>V. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE.....</b> | <b>50</b> |
| <b>VI. LES PERSPECTIVES POUR 2024.....</b>             | <b>53</b> |
| A. Le pôle actions sociales.....                       | 53        |
| B. Le pôle seniors et résidence autonomie.....         | 55        |
| C. Le logement et prévention des expulsions.....       | 56        |
| <b>VII. CONCLUSION.....</b>                            | <b>59</b> |

## Le mot du président du CCAS

L'année 2023 a été marquée par une inflation qui a fortement impacté le portefeuille des ménages. La hausse des coûts (énergie, alimentation, essence, etc.) a creusé voire exacerbé les difficultés rencontrées par certains de nos concitoyens. Les actions du Centre Communal d'Aide Sociale (CCAS) prennent tout leur sens face à ces défis, où la solidarité est nécessaire. Cette année encore le CCAS a intensifié ses efforts afin d'accompagner, aider et soutenir les Coigniériens qui en expriment le besoin. Bourses d'études, aides au permis de conduire, carte cadeau de Noël, autant d'actions qui permettent de soutenir financièrement de nombreux concitoyens.

Au-delà de ces initiatives, le CCAS s'engage et agit pour nos aînés et nos retraités, avec notamment, en 2023, le lancement des travaux de rénovation de la Résidence Autonomie. Ils visent à moderniser cet espace, pour le rendre plus confortable et donc favoriser un cadre de vie plus agréable pour nos seniors. En parallèle, un programme d'activités varié et divertissant est proposé chaque année. Les activités sont désormais accessibles pour tous les aînés de Coignières.

Enfin, le CCAS et la Ville ont poursuivi l'accompagnement des familles victimes d'accident de la vie en proposant notamment un hébergement d'urgence social. Un suivi régulier a ensuite été mis en place afin de trouver une solution pérenne.

Je souhaite remercier les équipes du CCAS, de la Ville, les associations et le département qui œuvrent quotidiennement pour améliorer les conditions de vie des personnes les plus fragiles.

Restons solidaires !

Didier FISCHER  
Vice-Président de SQY  
Maire de Coignières  
Président du CCAS

## UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR UNE VILLE SOLIDAIRE

Nous sommes ravis de vous présenter le rapport d'activité du Centre Communal d'Action Sociale de Coignières pour l'année 2023, qui retrace nos actions et souligne l'impact de notre engagement auprès des Coignériens.

Le CCAS a poursuivi sa mission d'accompagnement auprès des Coignériens les plus vulnérables, en leur apportant les réponses les plus adaptées à leurs besoins. Face à un climat économique difficile, notre équipe est restée fidèle à son engagement envers les personnes confrontés à des situations de précarité et de vulnérabilité.

Le but de ce rapport d'activité est de détailler les actions menées par le CCAS au cours de l'année 2023, en exposant les différents champs d'action ainsi que les orientations futures pour l'année 2024.

Ensemble, nous avons fait la différence dans la vie de nombreuses personnes, confirmant le rôle crucial de notre CCAS comme pilier de l'action sociale locale. Nous regardons l'avenir avec détermination, prêts à relever les défis de demain et à poursuivre notre mission avec passion et professionnalisme.

Par ailleurs, je souhaite également exprimer ma sincère reconnaissance pour la confiance témoignée par le Président du CCAS et Maire de Coignières, M. Didier FISCHER, le vice-président du CCAS, M. Marc MONTARDIER, ainsi que l'ensemble des membres du conseil d'administration du CCAS, qui m'ont soutenu tout au long de cette année 2023.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement l'équipe du CCAS et de la résidence autonomie, ainsi que tous les bénévoles dévoués qui contribuent régulièrement au bien-être de la résidence, et nos partenaires, pour leur engagement constant et leur précieuse collaboration cette année.

Continuons à œuvrer pour le bien être des Coignériens, en apportant notre soutien aux individus les plus démunis et à nos aînés, afin de renforcer la solidarité et la bienveillance au sein de notre collectivité.

Sandrine DELAGE  
Directrice du CCAS et de la résidence autonomie

# I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CCAS

## A. Le statut juridique

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, "le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal indépendant.

Il dispose de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public distinct de la commune lui conférant ainsi une autonomie juridique : budget propre voté par le conseil d'administration, souscription de ses propres engagements, etc.

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration constitué, paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire. Il prend les mesures nécessaires à l'organisation et au fonctionnement du CCAS : définition des prestations, services aux usagers, vote du budget, vote des tarifs...



### Composition du Conseil d'administration du CCAS de Coignières :

- **Président** : M. Didier FISCHER, Maire de Coignières
- **Vice-Président** : M. Marc MONTARDIER, Adjoint au maire délégué à l'action sociale, à la solidarité intergénérationnelle et au suivi des personnes vulnérables

#### Administrateurs élus

|                         |
|-------------------------|
| Mme Sophie PIFFARELLY   |
| Mme Eve MOUTTOU         |
| Mme Florence COCART     |
| M. Olivier RACHET       |
| Mme Catherine JUAN      |
| M. Xavier GIRARD        |
| M. Nicolas GROS DAILLON |

#### Administrateurs nommés

|                             |
|-----------------------------|
| M. Denis LARGETEAU          |
| Mme Anne-Marie LHUILLIER    |
| M. Paul CHEVALLIER          |
| Mme Elisabeth JACQUEMIN     |
| Mme Mariette AIN            |
| Mme Catherine BEDOUELLE     |
| Mme Angélique KRIMAT        |
| M. Jean Maurice L'HOTELLIER |

Le CCAS est adhérent à l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale).

## B. Les secteurs d'activités

Le CCAS est un établissement public qui propose un ensemble de prestations dans le but de remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Le CCAS accueille, conseille et oriente vers les partenaires locaux et institutionnels, celles et ceux qui le sollicitent en recherchant des réponses adaptées à chaque situation sociale.

## C. Les missions et objectifs

### ➔ Accueil

Lieu d'accueil, d'information et d'action, le CCAS de la ville de Coignières est chargé d'instruire les dossiers d'aide sociale légale gérée par le Conseil Départemental des Yvelines (admission en EPHAD, aide-ménagère, obligation alimentaire...). Lieu d'expression de la solidarité intercommunale, il met également en œuvre l'action sociale facultative voulue par les élus de la Communauté de Communes.



### ➔ Information / orientation

Informar, renseigner, faciliter les démarches administratives, orienter vers le bon interlocuteur constituent l'engagement de base de l'action sociale du CCAS.

### ➔ Écoute et conseils

Toutes nos actions s'appuient sur une démarche d'écoute, de conseils, de réalisations concrètes reposant sur le respect mutuel, la reconnaissance et la responsabilisation des personnes.

### ➔ Solidarité

La solidarité constitue le cœur de toutes les actions conduites par le CCAS. Elle repose sur une volonté de dialogue, exclue toute notion de jugement et vise à la mise en place d'actions susceptibles d'apporter une aide pertinente, juste et efficace. Dans tous les cas, elle s'appuie sur un contrôle de l'effectivité des situations et se concrétise par la mise en place d'un projet individuel visant à l'autonomie des personnes aidées.

Les missions peuvent évoluer en fonction des besoins identifiés des administrés.

## D. Les ressources financières



Les ressources financières d'un CCAS dépendent de plusieurs facteurs.

Les principales sources de financement du CCAS :

- **Le budget de la commune** : le CCAS bénéficie d'une dotation de la commune pour financer ses activités.
- **Les subventions** : le CCAS perçoit des subventions de la part de structures territoriales, tels que le Conseil Départemental. Ces subventions sont dédiées à des actions précises, comme le « forfait autonomie » pour la résidence autonomie, le dispositif YES+, subvention dédiée au recrutement d'un agent de convivialité...
- **Les contributions des usagers** : certaines prestations proposées par le CCAS peuvent être payantes, comme les repas d'hôtes à la résidence autonomie, les thés dansants, les sorties etc. Ces contributions des usagers constituent une source de recette pour le CCAS.
- **Les dons et legs** : le CCAS peut recevoir des dons ou des legs de particuliers ou d'entreprises.

Il est important de noter que les ressources financières du CCAS peuvent varier d'une année à l'autre en fonction des politiques publiques et des priorités de la commune, en tenant compte du contexte social mais aussi économique. Le CCAS doit par conséquent s'adapter en permanence pour assurer la meilleure réponse aux besoins de la population en matière d'aide sociale et d'animation sociale.

Le CCAS dispose d'un budget propre et d'un budget annexe pour la résidence autonomie. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le CCAS est passé à la nomenclature M57.

## E. Les ressources humaines



Depuis 2022, la ville de Coignières a entrepris une refonte significative de son Centre Communal d'Action Sociale, dans le cadre d'une réorganisation plus large des services municipaux. Cette rénovation a été guidée par l'objectif d'optimiser l'accueil et le suivi des administrés, en mettant leurs besoins au premier plan, tout en maintenant une logique d'intervention cohérente et efficace.

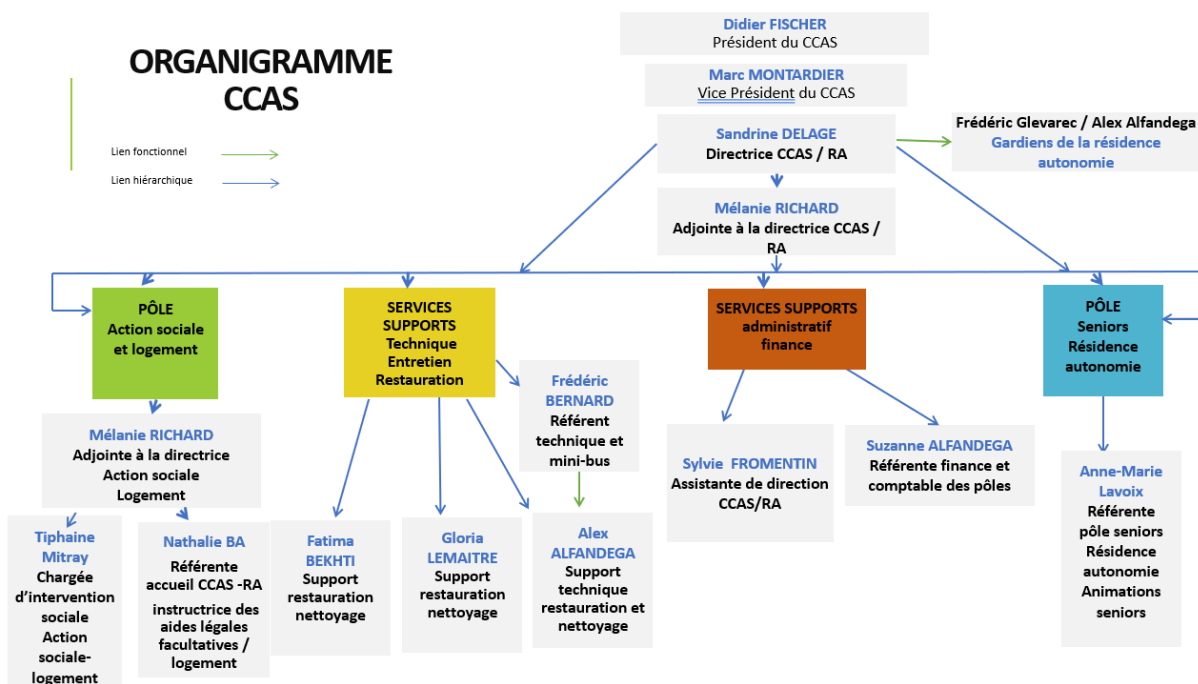
Au CCAS, il a été décidé de créer **deux pôles** :

- **Action sociale et logement**
- **Seniors et résidence autonomie**



Par ailleurs, afin d'appuyer ces deux pôles, des services transversaux, tels que l'administration, la gestion financière, les aspects techniques, ainsi que l'entretien et la restauration, ont été mis en place. Ces services jouent un rôle de soutien essentiel, facilitant le bon déroulement des activités principales du CCAS.

Une direction, assure le pilotage de chacun des pôles, garant de la cohérence entre les actions menées et les orientations stratégiques. Son personnel relève du statut de la fonction publique territoriale.



## L'accueil physique et téléphonique du CCAS et de la résidence autonomie



Le CCAS de la ville de Coignières assure un accueil inconditionnel de premier niveau, physique et téléphonique, de tous les publics. L'agent d'accueil veille à identifier les besoins de chacun, puis, en fonction, oriente les bénéficiaires et les accompagne vers les structures compétentes.

L'accueil physique et téléphonique est assuré tous les jours, sauf le mardi après-midi et le mercredi matin. Ces temps de fermeture sont consacrés au traitement administratif ainsi qu'aux réunions de service. Toutefois, un numéro de téléphone est dédié exclusivement à la résidence autonomie, ce dernier est accessible 24h/24, 7 jours/7.

Par ailleurs, une nocturne est consacrée à l'action sociale et au logement. Elle est assurée au sein du CCAS, le mercredi jusqu'à 19h30. Les administrés sont reçus uniquement sur rendez-vous.

Cette dernière permet de recevoir les personnes sur une amplitude horaire plus confortable et ainsi répondre aux besoins des Coigniériens actifs, qui ne peuvent pas réaliser leurs démarches administratives dans la journée.

En 2023 l'agent d'accueil du CCAS et de la résidence autonomie a recensé quotidiennement les sollicitations du service, par téléphone ou en présentiel. Ont été pris en compte, les demandes des administrés concernant les aides facultatives, les aides légales, les démarches administratives, les domiciliations, l'intervention sociale et le logement.



Concernant la résidence autonomie, il a été comptabilisé les sollicitations des résidents, des partenaires et des administrés extérieurs, concernant les animations et la réservation du minibus.

| Année 2023   | CCAS         | RA           | Autres     |              | Accueils téléphoniques | Accueils physiques |
|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|------------------------|--------------------|
| Janvier      | 401          | 264          | 49         | 714          | 257                    | 457                |
| Février      | 243          | 156          | 70         | 469          | 172                    | 297                |
| Mars         | 213          | 147          | 47         | 407          | 131                    | 276                |
| Avril        | 156          | 140          | 51         | 347          | 103                    | 244                |
| Mai          | 172          | 131          | 50         | 353          | 113                    | 240                |
| Juin         | 129          | 177          | 24         | 327          | 115                    | 212                |
| Juillet      | 177          | 131          | 27         | 335          | 120                    | 215                |
| Août         | 215          | 187          | 38         | 440          | 120                    | 320                |
| Septembre    | 241          | 178          | 34         | 453          | 136                    | 317                |
| Octobre      | 405          | 176          | 59         | 640          | 160                    | 480                |
| Novembre     | 200          | 221          | 84         | 505          | 127                    | 378                |
| Décembre     | 294          | 157          | 67         | 518          | 141                    | 377                |
| <b>TOTAL</b> | <b>2 846</b> | <b>2 065</b> | <b>597</b> | <b>5 508</b> | <b>1 695</b>           | <b>3 813</b>       |

## II. L'ACTION SOCIALE

### A- Qu'est-ce que l'aide sociale ? Qu'est-ce l'action sociale ?

En matière d'aide sociale, les communes n'agissent que sur délégation de compétences par le département. S'agissant d'action sociale, elles doivent notamment domicilier les personnes sans domicile stable, analyser les besoins sociaux de leur population ou encore participer à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale (sauf en matière d'aide sociale à l'enfance). C'est le centre communal d'action sociale (CCAS) qui mène ces missions. Les communes peuvent aussi mettre en place des dispositifs spécifiques.



L'aide et l'action sociales ne font pas l'objet d'une définition officielle unique. Elles ont en commun de délivrer des prestations sans contrepartie à des personnes dites « vulnérables » mais elles constituent deux formes d'intervention distinctes et complémentaires. Composantes de la protection sociale, elles se distinguent de la sécurité sociale.

L'aide sociale stricto sensu peut s'analyser comme un ensemble de prestations, en nature ou monétaires, servies aux personnes qui remplissent les conditions définies par la loi, sans contribution préalable des bénéficiaires. L'aide sociale est ainsi reconnue comme un droit subjectif que toute personne temporairement ou durablement dans le besoin et incapable d'y parvenir par ses propres moyens peut faire valoir à partir du moment où sa situation répond aux exigences fixées par la loi.

À ce titre, l'aide sociale est obligatoire pour les acteurs qui la mettent en œuvre.

Le Code de l'action sociale et des familles (CASF) distingue :

- L'aide sociale aux personnes âgées ou en situation de handicap, qui se matérialise par des prestations à domicile, des prestations à l'hébergement ou des allocations spécifiques (allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap...);
- Les aides sociales aux familles, à l'hébergement et à la réinsertion sociale, qui ont pour objectif d'enrayer un processus de pauvreté et d'exclusion ;
- L'aide médicale de l'État (AME), qui assure notamment la prise en charge des frais de soins des étrangers en situation irrégulière ;
- L'aide sociale à l'enfance (ASE), qui met en œuvre un éventail d'interventions, allocations et secours, services assurés à domicile, accompagnement social, assistance éducative, placement familial ou en établissement spécialisé.

L'action sociale a été définie par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

### ➔ Ses principales caractéristiques :

- ➔ Elle « tend à promouvoir (...) l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets » ;
- ➔ Elle bénéficie principalement aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes et familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté ;
- ➔ Elle peut se traduire par des prestations en espèces ou en nature, allant d'aides directes (financement d'une aide-ménagère par exemple) à des aides indirectes (aide à l'emploi...), en passant par la mise en place d'équipements ou de services collectifs (crèches...) ainsi que des actions d'accompagnement et de suivi social (aide éducative...) ;



### Le règlement départemental d'aide sociale

Acte de nature réglementaire et donc opposable juridiquement, le règlement départemental d'aide sociale (RDAS) définit les règles selon lesquelles sont accordées les prestations d'aide sociale relevant du département, qu'il s'agisse des prestations légales ou de celles que le département crée de sa propre initiative.

Le règlement départemental doit respecter les conditions définies par les normes législatives et réglementaires. Il peut améliorer les droits des bénéficiaires, à condition que le département finance le surcoût en résultant.

## B- La commission permanente

Le code de l'action sociale et des familles prévoit à son article R123-19 que le Conseil d'administration du CCAS peut se doter d'une commission permanente.



Le CCAS de la ville de Coignières a fait ce choix. La commission permanente est composée du Vice-Président du CCAS, président de la commission permanente, de la directrice du CCAS et de son adjointe mais aussi d'administrateurs du CCAS.

La commission permanente a pour compétence l'étude des demandes de secours à caractère urgent, mais aussi le positionnement des demandeurs de logement sur le contingent communal, la révision des règlements du CCAS ou tout autre sujet concernant la politique sociale du CCAS. La commission permanente est souveraine.

Les demandes d'aides sociales sont présentées de manière anonyme, afin de respecter les données personnelles des demandeurs et de garantir une équité et une transparence de traitement dans les décisions.

Toutes les décisions prises lors de cette commission font l'objet d'une information en conseil d'administration.

En 2023, la commission permanente s'est réunie **10** fois dont **1** dans le cadre d'une commission « élargie ».

Lors de ces commissions :

- ➔ **5** commissions ont concerné le positionnement de candidats sur les logements contingent ville,
- ➔ **5** commissions ont porté sur la révision de règlement et d'autres sujets concernant la politique sociale du CCAS ainsi que des demandes d'aides financières.

## C. L'accompagnement social

L'accompagnement social par le travailleur social au sein du CCAS est une démarche professionnelle qui vise à soutenir, orienter et aider les personnes en difficulté pour améliorer leurs conditions de vie.



### Objectifs de l'accompagnement social

**Soutien aux personnes vulnérables** : l'accompagnement social a pour but de soutenir les personnes en situation de précarité, d'isolement ou confrontées à des difficultés diverses (financières, familiales, de santé...).

**Accès aux droits** : le travailleur social aide les individus à comprendre et à accéder à leurs droits sociaux, comme les aides financières, le logement social, la couverture santé, etc.

**Prévention** : les travailleurs sociaux œuvrent également dans la prévention des exclusions sociales en intervenant en amont des situations de crise.

### Missions du travailleur social au sein du CCAS

**Évaluation des besoins** : le travailleur social réalise un diagnostic social pour identifier les besoins spécifiques de la personne ou de la famille accompagnée.

**Orientation et coordination** : le travailleur social oriente la personne vers les services adéquats (santé, logement, emploi) et coordonne les interventions des différents partenaires.

## Principes éthiques

**Respect de la personne** : le travailleur social agit avec respect, discrétion et confidentialité, en plaçant la personne accompagnée au cœur de sa démarche.

**Participation** : l'accompagnement social est fondé sur la participation active de la personne, qui est actrice de son propre parcours d'insertion ou de résolution de ses difficultés.

**Personnalisation** : les interventions sont personnalisées pour répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque situation.

Le travailleur social au sein du CCAS joue donc un rôle clé dans l'accompagnement des personnes en difficulté, en agissant comme un facilitateur d'accès aux droits, un soutien dans les moments de vie difficiles, et un promoteur de l'insertion sociale.



| TYPOLOGIE des RENDEZ-VOUS         | 2021          | 2022       | 2023       |
|-----------------------------------|---------------|------------|------------|
|                                   | NOMBRE de RDV |            |            |
| Social                            | 92            | 131        | 90         |
| Dossiers retraite / Domiciliation | 16            | 38         | 75         |
| Logement/hébergement/expulsion    |               |            | 188        |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>108</b>    | <b>166</b> | <b>353</b> |

En 2023, il convient de remarquer une augmentation de **22 %** des rendez-vous sociaux par rapport à l'année 2022.

➔ Par ailleurs, il est essentiel de souligner que les appels téléphoniques avec les administrés et les partenaires, ainsi que tous les rendez-vous effectués dans le cadre de la résidence autonomie, ne sont pas inclus dans ces statistiques.



## Événements marquants de l'action sociale en 2023

- ➔ Participation à la mise en place d'un conseil de santé mentale intercommunal de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines : toute l'année 2023
- ➔ Révision du règlement de l'aide au permis de conduire
- ➔ Renouvellement de la sortie pour les familles : une journée à la mer pour des familles en situation de précarité
- ➔ Conférence du réseau vif (violence faites aux femmes)
- ➔ Organisation d'un concert à la résidence autonomie au profit du téléthon : décembre 2023



## D. Les aides légales



Le CCAS participe à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale. Il assure l'instruction administrative : un rôle d'accueil des demandeurs, d'aide à l'instruction des dossiers et de transmission à l'autorité chargée de statuer sur la demande.

Aujourd'hui, les Centres Communaux d'Action Sociale sont devenus les principaux interlocuteurs du Département qui restent le « chef de file » en matière d'action sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires.

L'aide sociale légale est une aide qui peut permettre de financer la perte d'autonomie. En général lorsque l'on parle d'aide sociale légale, on fait référence à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), mais elle n'est pas la seule. L'aide sociale légale est destinée aux personnes âgées mais également aux personnes handicapées (aide à domicile, aide en établissement...).



### L'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées)

L'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) est une prestation versée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) destinée à garantir un niveau minimal de ressources aux retraités résidant en France. Pour y être éligible, il faut être âgé d'au moins 65 ans (ou avoir l'âge légal de départ à la retraite en cas d'incapacité ou d'inaptitude au travail) et justifier de ressources inférieures à un plafond fixé par la loi. Le montant de l'ASPA est variable selon les ressources du bénéficiaire et sa situation familiale (seul ou en couple). Cette allocation est soumise à une condition de résidence en France et peut être récupérée sur la succession sous certaines conditions. L'ASPA vise ainsi à assurer une protection sociale minimale aux seniors, contribuant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes âgées.

### 1) La Carte Améthyste

Le titre Améthyste est un forfait de transport financé par le Conseil départemental des Yvelines à destination des personnes âgées, handicapées, anciens combattants et veuves de guerre qui leur permet, sous conditions d'éligibilité, de voyager gratuitement. Il permet des déplacements sur tous les modes de transport en commun d'Ile-de-France et un nombre illimité de voyages dans la limite des zones délivrées par le Conseil départemental. Il est valable pendant les 12 mois suivant sa souscription.



Le CCAS accueille l'utilisateur, réceptionne la demande et les pièces justificatives puis transfère le tout au Département qui va instruire le dossier. Le CCAS consulte ensuite la réponse du Département et en informe le bénéficiaire.

| TYPOLOGIE DES BENEFCIAIRES            | 2020               | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------------------------------|--------------------|------|------|------|
|                                       | NOMBRE DE DOSSIERS |      |      |      |
| Plus de 65 ans                        | 59                 | 60   | 63   | 76   |
| Bénéficiaire de l'AAH                 | 16                 | 13   | 13   | 11   |
| Ancien combattant                     | 5                  | 3    | 4    | 3    |
| Invalidité (2 <sup>e</sup> catégorie) | 1                  | 4    | 5    | 6    |
| Refus (hors critères)                 | 1                  | 1    | 5    | 3    |
|                                       | 82                 | 81   | 90   | 99   |



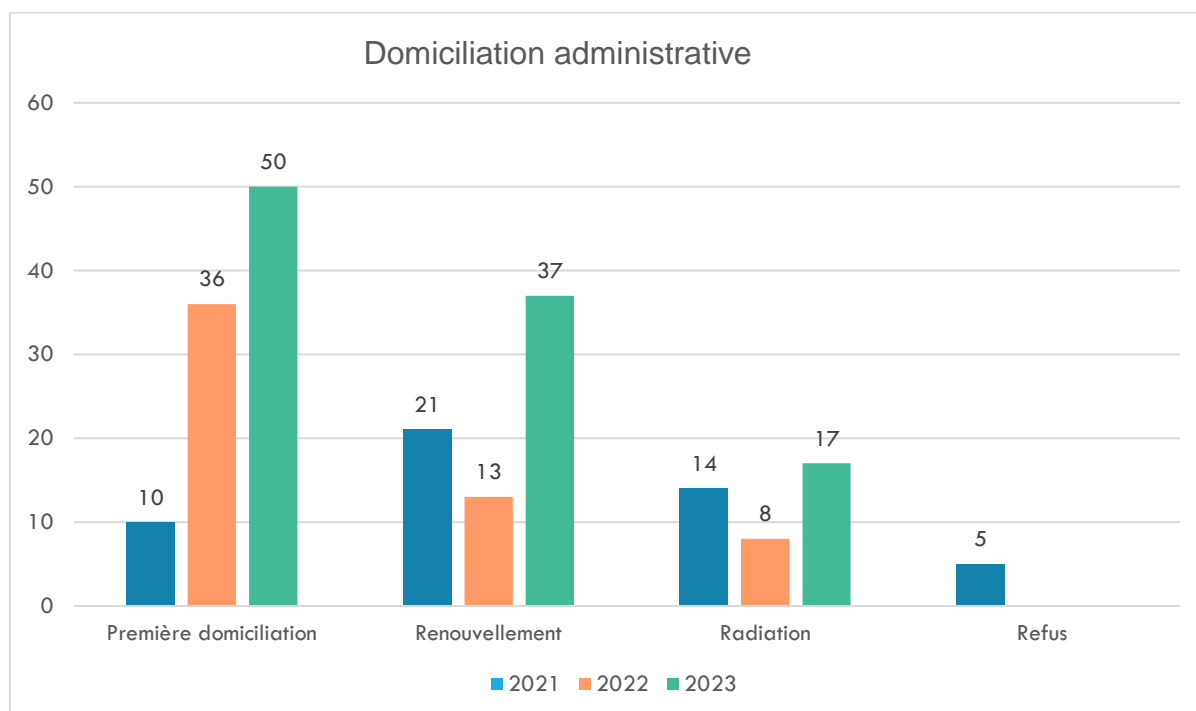
## 2) La domiciliation administrative

La domiciliation administrative, dans le cadre des obligations d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), permet aux personnes sans domicile stable d'obtenir une adresse administrative pour faciliter leur accès aux droits et aux services sociaux. Ce dispositif est essentiel pour l'inscription sur les listes électorales, l'accès aux soins, la réception du courrier administratif et la gestion des allocations. En offrant une adresse de référence, le CCAS joue un rôle clé dans l'inclusion sociale des personnes en situation de précarité, leur permettant de maintenir un lien avec les institutions et d'entreprendre des démarches administratives indispensables à leur réinsertion sociale et professionnelle.



Depuis 2022, afin de faciliter le suivi et la gestion des domiciliations, le CCAS s'est doté de l'outil numérique DOMIFA, proposé par l'État.





**DOMIFA**

DomiFa est une plateforme numérique gratuite et sécurisée conçue pour faciliter la gestion de la domiciliation des individus sans domicile fixe. Elle est destinée aux organismes domiciliaires, tels que les CCAS et les organismes agréés.

Pour les organismes domiciliaires, DomiFa offre plusieurs fonctionnalités :

- ➔ **Création d'un compte** sur la plateforme pour débiter la gestion de domiciliation.
- ➔ **Ajout d'un domicilié** en saisissant ses informations dans la plateforme.
- ➔ **Demande de domiciliation** où le domicilié reçoit un lien par e-mail ou un SMS pour confirmer sa demande.
- ➔ **Suivi de la domiciliation** permettant de suivre l'avancement et les documents liés à la domiciliation.
- ➔ **Génération automatique de documents** tels que l'attestation de domiciliation et le justificatif de domicile.

Pour les personnes sans domicile stable, le processus est simplifié en quelques étapes :

- ➔ **Demande de domiciliation** auprès d'un organisme partenaire de DomiFa.
- ➔ **Validation de la demande** via un lien reçu par e-mail ou SMS.

Les avantages principaux de DomiFa incluent :

- ➔ La **simplification des démarches administratives** en dématérialisant le processus de domiciliation.
- ➔ Un **gain de temps considérable** pour les organismes domiciliataires dans la gestion administrative.
- ➔ Une **amélioration de l'accompagnement social** des personnes sans domicile stable, permettant aux organismes de se concentrer sur l'essentiel.
- ➔ La **sécurité et la confidentialité des données** des personnes domiciliées, garanties par la plateforme.

Profils des domiciliés au 31/12/2023

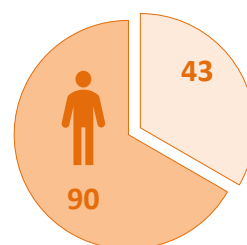
| Nombre de domiciliés et leurs ayants droits |            |
|---|------------|
| Domiciliés                                  | 82         |
| Ayants droits                               | 51         |
|   | <b>133</b> |

| Nombre de domiciliés et leurs ayants droits / tranche d'âge |            |
|---|------------|
| Mineurs   | 43         |
| Majeurs   | 90         |
|   | <b>133</b> |

Sexe des domiciliés



|        |    |
|--------|----|
| Femmes | 21 |
| Hommes | 61 |

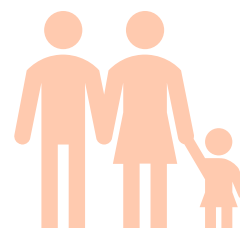


■ Mineurs ■ Majeurs

Nombre de domiciliés par type de ménage

|                             |           |
|-----------------------------|-----------|
| Couple sans enfant          | 2         |
| Couple avec enfant(s)       | 29        |
| Femme isolée avec enfant(s) | 7         |
| Femme isolée sans enfant    | 6         |
| Homme isolé avec enfant(s)  | 1         |
| Homme isolé sans enfant     | 37        |
|                             | <b>82</b> |

Par ailleurs, sur cette période le CCAS a enregistré **1 299** courriers destinés aux domiciliés contre 807 en 2022 soit une augmentation de **61 %**



## E. Les aides facultatives et d'urgence

### 1) L'épicerie sociale



Le CCAS est partenaire d'une épicerie sociale qui vient en aide aux familles ayant des difficultés budgétaires. Elle est portée par la Croix-Rouge Française et se situe à Élancourt.

Pour obtenir un accès à l'épicerie sociale, il est nécessaire de rencontrer un travailleur social qui évaluera la situation du bénéficiaire. Ce dernier va s'approvisionner en denrées alimentaires ou produits d'hygiène en payant seulement 10% de la valeur réelle des marchandises, voire sans participation, pendant une durée déterminée lors de l'évaluation sociale.

| TYPE D'AIDE   | 2021               | 2022       | 2023       |
|---|--------------------|------------|------------|
|   | NOMBRE DE FAMILLES |            |            |
| Aide alimentaire<br>avec participation financière de la famille | 6                  | 1          | 5          |
| Aide d'urgence<br>sans participation financière de la famille   | 42                 | 39         | 49         |
| Refus   | 2                  | 0          | 2          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>50</b>          | <b>40</b>  | <b>56</b>  |
| Coûts   | 1 562,11 €         | 1 146,73 € | 1 950,40 € |

### 2) Les cartes cadeaux enfants



Dans le cadre de sa politique familiale, le CCAS, à l'occasion des fêtes de fin d'année, accorde des cartes cadeaux allant de **20 € à 40 €** aux enfants âgés de 0 à 12 ans inclus, à la charge des parents domiciliés à Coignières, depuis au moins 3 mois et sous conditions de ressources.

Le montant accordé est calculé en fonction du quotient social (ressources de référence du ménage/ nombre d'unité de consommation).



|                | 2022          |                | 2023          |                |
|----------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
|                | Bénéficiaires | Coûts          | Bénéficiaires | Coûts          |
| <b>Enfants</b> |               |                |               |                |
| 20 €           | 15            | 300 €          | 10            | 200 €          |
| 30 €           | 26            | 780 €          | 31            | 930 €          |
| 40 €           | 57            | 2 280 €        | 66            | 2 640 €        |
| Refus          | 1             | 0 €            | 2             | 0 €            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>99</b>     | <b>3 360 €</b> | <b>108</b>    | <b>3 770 €</b> |

L'an dernier le CCAS avait traité 99 dossiers, contre 108 en 2023, soit 9 dossiers supplémentaires.

### 3) Les bourses d'études



Une bourse d'études communale est attribuée aux jeunes issus des familles les plus modestes afin de favoriser la poursuite de leurs études dans les collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur.

Le mode de calcul permet de s'approcher au plus juste des besoins des foyers concernés, les montants peuvent aller **de 127 € à 238 €**.

|                   | 2021           | 2022           | 2023           |
|-------------------|----------------|----------------|----------------|
| Dossiers accordés | 28             | 22             | 19             |
| Dossiers refusés  | 10             | 0              | 10             |
| <b>TOTAL</b>      | <b>38</b>      | <b>22</b>      | <b>29</b>      |
| <b>Coûts</b>      | <b>8 821 €</b> | <b>8 646 €</b> | <b>6 421 €</b> |



### 4) Les bourses au permis de conduire

Le permis de conduire constitue un atout important pour l'insertion sociale et professionnelle, dans la mesure où il représente le principal moyen d'accéder à l'autonomie de déplacement. Il contribue également à la lutte contre l'insécurité routière qui constitue la première cause de mortalité chez les moins de 25 ans, de nombreux jeunes conduisant sans permis faute de budget pour s'inscrire dans une auto-école.

En effet, ce sésame nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes, ni même de toutes les familles.



Pour favoriser la mobilité individuelle en facilitant l'accès au permis de conduire, il existe une **aide financière de 300 €** pour les jeunes de **18 à 25 ans** révolus, qui résident depuis au moins 6 mois sur Coignières.

|                        | 2020       | 2021       | 2022       | 2023       |
|------------------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Aides au permis</b> | 17         | 9          | 13         | 14         |
| <b>Coûts</b>           | 8 500,00 € | 4 500,00 € | 6 500,00 € | 6 000,00 € |

**En contrepartie** de cette aide financière, le CCAS demande la réalisation d'une **contribution citoyenne de 20h à 40h** au sein de la collectivité ou d'une association locale, en fonction des compétences et/ou centres d'intérêt de chacun. Ces heures d'intérêt général sont à réaliser pendant la durée de la formation du permis de conduire.



## 5) Les cartes cadeaux seniors et personnes en situation de handicap

Pour les fêtes de fin d'année, les personnes retraitées âgées de 60 ans minimum et/ou en situation de handicap (bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés) peuvent également bénéficier d'une carte cadeau de 20 € à 40 €, sous conditions de ressources et de domiciliation à Coignières depuis 3 mois minimum.



|                   | 2022          |         | 2023          |         |
|-------------------|---------------|---------|---------------|---------|
|                   | Bénéficiaires | Coûts   | Bénéficiaires | Coûts   |
| <b>Séniors</b>    |               |         |               |         |
| 20 €              | 30            | 600 €   | 24            | 480 €   |
| 30 €              | 24            | 720 €   | 18            | 540 €   |
| 40 €              | 30            | 1 200 € | 14            | 560 €   |
| <b>Sous total</b> | 84            | 2 520 € | 56            | 1 580 € |

### Personnes en situation de handicap (carte de 30 € passée à 20 € en 2023)

|                   |     |         |    |         |
|-------------------|-----|---------|----|---------|
| 30 €              | 1   | 30 €    | 2  | 40 €    |
| 40 €              | 7   | 280 €   | 10 | 400 €   |
| <b>Sous total</b> | 8   | 310 €   | 11 | 440 €   |
| <b>Refus</b>      | 22  | 0 €     | 26 | 0 €     |
| <b>TOTAL</b>      | 114 | 2 830 € | 94 | 2 020 € |

## 6) L'allocation énergie



Dans le cadre de sa politique sociale, afin de soutenir les ménages confrontés à une augmentation importante des coûts de l'énergie, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) alloue une allocation énergie d'un montant de **70 €** par foyer, conditionnée à des critères de ressources.

L'aide proposée est à destination des :

- ➔ Familles nombreuses (au moins trois enfants à charge)
- ➔ Familles monoparentales
- ➔ Personnes âgées de 65 ans et plus
- ➔ Personnes âgées de 62 ans retraitées au titre de l'invalidité au travail
- ➔ Personnes en situation de handicap
- ➔ Demandeurs d'emploi
- ➔ Bénéficiaires du RSA

Les conditions d'attribution sont également déterminées en fonction des ressources du foyer. En 2023, sur 106 demandes ont été traitées et **88** personnes ont bénéficié de l'allocation énergie.

Coût de l'aide en 2023 : **6 160 €**.



## 7) Sortie à la mer

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Coignières a organisé une journée à la mer afin de soutenir les familles économiquement défavorisées de la commune, en leur offrant une opportunité de détente et de loisir. Cette sortie est spécifiquement conçue pour les ménages ayant au moins un enfant de moins de 12 ans, excluant cependant les enfants de moins de 3 ans pour des raisons de sécurité et d'organisation.

En 2023, les familles sont parties le 30 août à Trouville en Normandie. Les enfants étaient ravis d'avoir pu profiter d'un bon bain de mer.

Le CCAS a financé cette sortie à hauteur de **1 600 €**



## F. Les aides financières du CCA



Pour contribuer à rééquilibrer un budget fragilisé ou financer un besoin de nature exceptionnelle, le CCAS peut apporter un soutien personnalisé. Il s'agit d'une aide exceptionnelle.

Toute demande est instruite par le travailleur social de référence de la famille. Les dossiers sont étudiés de manière anonyme par la commission financière permanente du Conseil d'Administration du CCAS.

|                                   | 2021     | 2022     | 2023       |
|-----------------------------------|----------|----------|------------|
| Commissions permanentes           | 6        | 11       | 17         |
| Montant total des aides accordées | 662,40 € | 677,76 € | 2 290,61 € |

Au cours des trois dernières années, les demandes d'aides financières sont demeurées stables. Cependant, dès le mois de janvier 2023, le montant alloué pour l'année en cours avait déjà été dépassé. D'ailleurs, nous constatons une augmentation de 237 % par rapport à 2022.



## III. LE SERVICE LOGEMENT

### Accompagner le parcours résidentiel des demandeurs de logement

Le service logement du CCAS ne propose pas de logement, mais accueille, enregistre et met à jour les demandes de logements sociaux sur le fichier départemental des demandeurs de logement, par le biais de l'application SNE. De plus, le service logement du CCAS gère les droits de réservation des logements relevant du contingent communal, constitue des dossiers DALO (Droit Au Logement Opposable), des ACD (Accords Collectifs Départementaux) ... Il participe également aux commissions d'attribution en partenariat avec le bailleur social.

Par ailleurs, le service logement du CCAS accompagne les administrés en vue de faciliter l'accès au logement social, mais aussi d'aider les personnes en difficultés pour leur maintien dans les lieux.

La difficulté d'accès au logement affecte particulièrement les jeunes et les personnes les plus défavorisées. Le CCAS joue un rôle majeur dans la gestion de cette problématique, en traitant les demandes de logement social et en travaillant sur le volet de la prévention des expulsions locatives.



### 👉 Actions importantes du pôle logement en 2023

- ➔ Poursuite du travail initié sur la cotation des logements sociaux et la gestion en flux : toute l'année 2023
- ➔ Poursuite des permanences de la conseillère sociale du bailleur SEQENS au CCAS : toute l'année 2023
- ➔ Participation à la mise en place d'une convention intercommunale d'attribution des demandes de logement.

## ACCORD COLLECTIF DÉPARTEMENTAL



### Qu'est-ce que l'accord collectif départemental ?

Il s'agit d'une convention signée entre l'État et l'association des bailleurs sociaux (AORIF), qui définit :

- ➔ les situations nécessitant un relogement prioritaire ;
- ➔ les objectifs quantitatifs d'attributions de logements en leur faveur ; les modalités de signalement et d'évaluation du dispositif.

### Qui peut solliciter la priorisation d'une demande de logement social ?

La démarche est réservée exclusivement aux partenaires institutionnels en charge de la gestion des demandes ou de l'accompagnement des demandeurs : guichets enregistreurs, notamment les communes (CCAS, services logement), les bailleurs sociaux, ainsi que les travailleurs sociaux du département et associations d'aide aux personnes défavorisées.

### Quels sont les publics prioritaires au sens de l'ACD ?

Outre les ménages prioritaires au titre du DALO (qui ne requièrent donc pas de démarche de labellisation), sont considérées comme prioritaires les demandes correspondant à un ou plusieurs des critères suivants :

- ➔ En situation de handicap, dont le logement n'est pas adapté ;
- ➔ Occupants d'un logement indigne, faisant l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de mise en sécurité ;
- ➔ Victimes de violences, dont le maintien au domicile compromet la sécurité de ses occupants ;
- ➔ Parcours de sortie de prostitution, victime d'une de infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme prévu par le code pénal ;
- ➔ Sur-occupation ou de sous-occupation manifeste ;



- ➔ Dépourvus de logements ou hébergés temporairement ;
- ➔ Menacés d'expulsion ;
- ➔ Taux d'effort excessif ;
- ➔ Mutations sociales et contentieuses dans le parc social ;
- ➔ Fragilité économique.

Cette procédure de labellisation ne peut être utilisée directement par les usagers car elle doit procéder d'une analyse préalable et objective des situations par un professionnel afin d'évaluer et lever l'ensemble des freins à l'accès à un logement autonome.

### Quels sont les avantages du dispositif ?

La mise en place de cette voie d'accès privilégiée au logement social des ménages prioritaires vise plusieurs objectifs :

- ➔ une identification le plus en amont possible des demandes à caractère prioritaire ;
- ➔ accroître les perspectives de relogement par une prise en compte rapide des demandes prioritaires, sans avoir à effectuer une démarche de recours au titre du DALO ;
- ➔ permettre aux différents réservataires de disposer d'un vivier partagé de demandeurs prioritaires à reloger au regard de leurs objectifs.



## A. Les demandes de logement social

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le taux de logements locatifs sociaux pour la ville de Coignières était de 50,66%

Le pôle logement du CCAS a instruit **136** dossiers en 2023.

|                                     | 2022       | 2023       |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Création (1 <sup>ère</sup> demande) | 42         | 55         |
| Renouvellements                     | 96         | 81         |
| Modifications                       | 0          | 0          |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>138</b> | <b>136</b> |

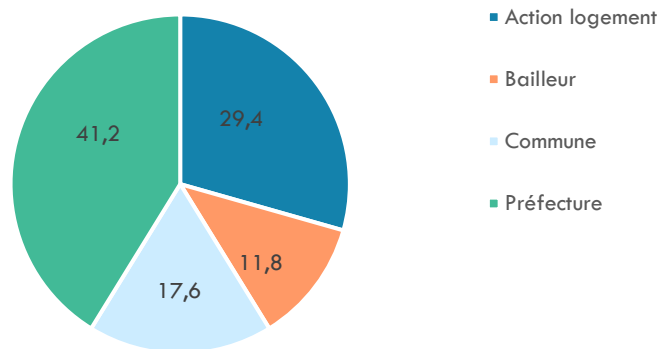


## B. Les commissions d'attribution de logement

Il existe des Commissions d'Attribution de Logement (CAL) au sein de tous les bailleurs sociaux. Elles ont pour mission d'attribuer chaque logement en traitant les dossiers de candidature avec équité.

En 2023, **17** commissions d'attribution de logement se sont tenues.

### Répartition des attributions de logements sociaux par réservataires



## C. L'hébergement d'urgence à Coignièrès

La commune de Coignièrès compte **3 hôtels** sociaux agréés.

Les familles sont orientées par plusieurs antennes du SAMU social (115), celles du département 93, du 75 et du 78. Ces dernières mettent à l'abri des familles en errance dans des hôtels privés conventionnés par l'état, au sein de la commune de Coignièrès.

Depuis 2021, la Plateforme Départementale d'Accompagnement Social des Ménages Hébergés à l'Hôtel (PASH), un dispositif de la Croix-Rouge Française mandatée par l'État, assure la gestion et le soutien des ménages logés en hôtel dans le département des Yvelines. Chaque travailleur social peut accompagner 50 ménages.



La plateforme intervient auprès des familles hébergées à l'hôtel en procédant à des évaluations sociales avec une mission de suivi au minimum une fois par trimestre. Ce travail s'effectue en coordination et en partenariat, afin de favoriser leur accès au droit et à leur insertion locale.

Le CCAS accueille, évalue et oriente ces familles et assure l'interface avec la PASH.

En 2023, la plateforme a accompagné **35** ménages au sein des hôtels sociaux de Coignièrès.

## D. Le logement de priorité sociale

Afin de répondre aux diverses urgences et accidents de la vie (expulsion locative sans accueil possible, incendie sans possibilité d'hébergement...) renforcés par un contexte de crise sanitaire inédit, la ville de Coignières a décidé, en 2021, de proposer un logement dit de « **priorité sociale** », appartenant au domaine privé communal.

Le CCAS s'occupe du suivi social, en faisant signer un protocole d'engagement à la famille et en assurant un suivi renforcé, notamment sur le volet logement/hébergement. Le travailleur social du CCAS réalise, avec la famille, des rendez-vous réguliers et des visites à domicile. Le CCAS effectue l'interface entre la famille et la mairie (service comptabilité, juridique et techniques (état des lieux et travaux).

Le CCAS est membre de la commission d'attribution. En 2023, une famille a ainsi pu être relogée.

## E. Le travail social

### 1) La prévention des expulsions locatives

Le centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Coignières se mobilise sur la question de la prévention des expulsions locatives.



En effet, lorsqu'une procédure d'expulsion est entamée par un bailleur à l'encontre d'un locataire et dès lors que nous en sommes au stade du concours de la force publique, la préfecture informe le CCAS afin de réaliser une enquête sociale.

Cette enquête a pour but de renseigner la préfecture sur les démarches entreprises par les locataires pour résoudre leur situation.

En 2023, **9** enquêtes sociales ont été réalisées par le travailleur social du CCAS. Les enquêtes sur les expulsions, réalisées pour la préfecture, s'inscrivent dans le processus de prévention des expulsions.

En 2024, le CCAS renforcera son action dans la prévention des expulsions grâce à la mise en place des Commissions Locales d'Impayés de Loyer en collaboration avec le bailleur SEQENS, des partenaires clés tels que la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et le Conseil Départemental des Yvelines, ainsi que les travailleurs sociaux du CCAS.

La CLIL joue un rôle crucial dans la prévention et la gestion des impayés de loyers, rassemblant différents acteurs pour trouver des solutions adaptées aux locataires en difficulté financière, favorisant ainsi le maintien dans le logement et la préservation du lien social.



## Commissions Locales d'Impayés de Loyer

Les Commissions Locales d'Impayés de Loyer (CLIL) sont des dispositifs destinés à prévenir les expulsions locatives en intervenant dès les premiers signes d'impayés de loyer. Elles rassemblent divers acteurs (bailleurs, services sociaux...) pour évaluer la situation des ménages en difficulté et proposer des solutions adaptées, telles que des plans de paiement ou des aides financières, afin de maintenir le logement et éviter l'expulsion. Les CLIL ont pour objectifs de prévenir les expulsions en s'attaquant à leurs causes profondes et en garantissant la stabilité résidentielle des familles concernées.

### 2) Les rendez-vous sociaux



Les agents du CCAS ont rencontré 353 Coigniériens durant l'année 2023, dont 188 concernant des problématiques de logement, d'hébergement ou encore en procédure d'expulsion.

| Typologie des rendez-vous          | Nombre de convocations |            |            |
|------------------------------------|------------------------|------------|------------|
|                                    | 2021                   | 2022       | 2023       |
| Logement / Hébergement / Expulsion | 87                     | 123        | 188        |
| Social                             | 92                     | 131        | 90         |
| Dossiers retraite/domiciliations   | 16                     | 38         | 75         |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>195</b>             | <b>292</b> | <b>353</b> |



Il est à noter une augmentation des rendez-vous de **21%** par rapport à l'année 2022.

Par ailleurs, il est également important de préciser que l'ensemble des entretiens téléphoniques avec les administrés et les partenaires pour évaluer une situation ne sont pas comptabilisés dans ces chiffres.

## IV. LE PÔLE SÉNIORS ET LA RÉSIDENCE AUTONOMIE



### A) Démographie

#### QUELQUES CHIFFRES CLÉS

**269**

Le nombre de personnes de plus de 75 ans de la commune, soit 6,2 % de la population

**+34 %**

L'évolution des 75 ans et plus sur les 10 dernières années, contre +12 % au niveau national

**756**

Le nombre de retraités résidant dans la commune

**80**

Le nombre de 80 ans et plus qui vivent seuls, contre 70 en 2009 (+15 %)



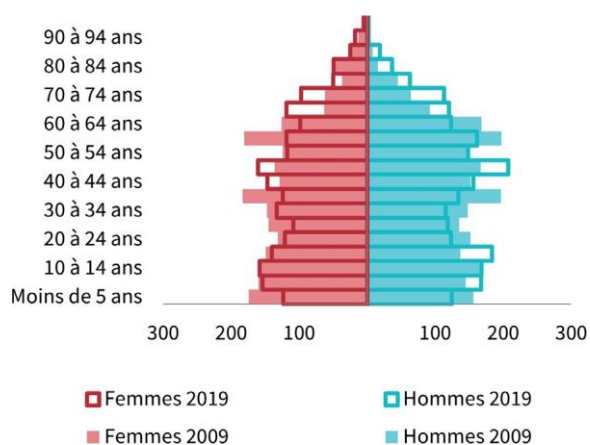
#### À PARTIR DE QUAND EST-ON SÉNIORS ?

Le terme « seniors » ou « personnes âgées » ne connaît pas de définition sociologique précise.

Dans l'étude « Les Français et le Bien Vieillir » du groupe Prévoir, à la question « Selon vous, à partir de quel âge devient-on vieux ? », les Français répondent 69 ans en moyenne !

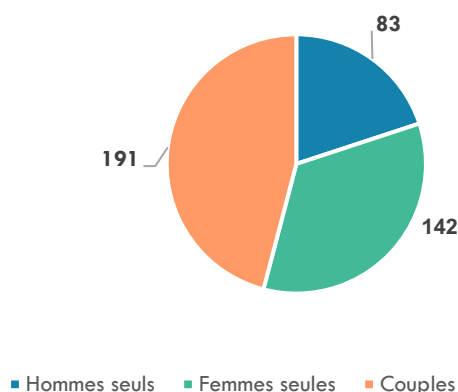
Ce chiffre diffère fortement de l'âge légal de départ à la retraite (64 ans), ou encore de l'âge où il devient possible de demander l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (60 ans).

#### PYRAMIDES DES AGES DE LA POPULATION



Source : INSEE RGP 2009-2019

#### STATUT FAMILIAL DES 60 ANS ET PLUS



46 % des 60 ans et plus vivent en couple pour Coignières, alors que 54 % vivent seuls

Une tendance notable au vieillissement de sa population, caractérisée par une hausse significative de 34 % des individus âgés de 75 ans et plus au cours des dix dernières années. Parallèlement, on constate une augmentation de la proportion des personnes âgées de 60 à 74 ans, ces "jeunes seniors" actuels, dont les besoins sont susceptibles de croître dans le futur.

|                              | 60-74 ans | 75 ans et plus |
|------------------------------|-----------|----------------|
| <b>Coignières</b>            | 26 480 €  | 26 990 €       |
| <b>Yvelines</b>              | 29 750 €  | 29 060 €       |
| <b>France métropolitaine</b> | 24 080 €  | 22 540 €       |

Source : INSEE FiLoSoFi, 2020

Pour Coignières, le revenu médian des 60-74 ans est de 26 480 €. Il est de 26 990 € pour les 75 ans et plus, soit un niveau assez similaire aux territoires de comparaison.

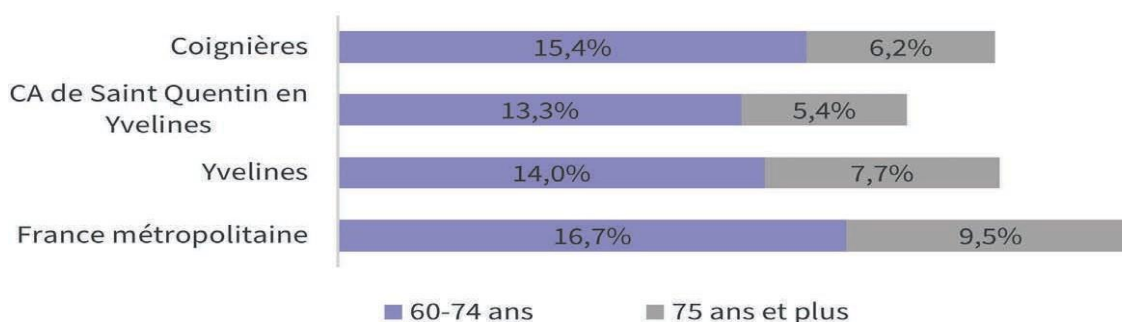
Deux autres indicateurs mettent en exergue le niveau de fragilité des seniors :

- ➔ La part des retraités exonérés de la CSG (= petites retraites) est de 19 % pour Coignières, soit 146 individus, contre 15 % pour la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines ou encore 13 % pour les Yvelines.
- ➔ La part des 65 ans et plus propriétaires de leur logement est de 68 % pour Coignières, contre 90 % pour la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines ou encore 88 % pour les Yvelines.

Un nombre de retraité avec des faibles ressources est donc présent au sein de la commune

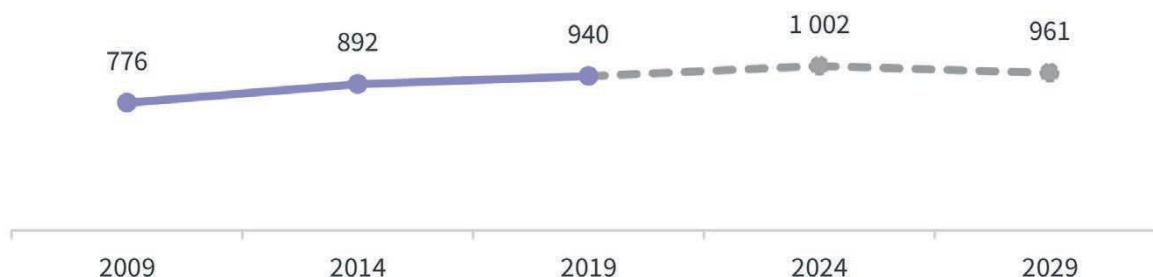
## SENIORS PAR ÂGE

Source : INSEE RGP 2019



La part des 75 ans et plus au sein de la population est de 6,2 % pour Coignières, contre 5,4 % pour CA de Saint-Quentin en Yvelines ou encore 9,5 % au niveau national.

## PROJECTION DES 60 ANS ET PLUS



Source : projections, sur la base des données du recensement de l'INSEE

Aujourd'hui, les 60 ans et plus représentent 940 personnes à Coignières. Si les tendances de ces 10 dernières années se poursuivent, cette tranche d'âge devrait représenter 961 habitants à l'horizon 2029.

C'est pourquoi, le pôle senior du CCAS est profondément engagé dans une mission visant l'amélioration continue de la qualité de vie des aînés. Il met particulièrement l'accent sur le renforcement de leur autonomie et encourage vivement leur participation active dans la vie communale, notamment à travers une variété d'ateliers conçus spécialement pour eux.

Cette démarche reflète la volonté de construire une société inclusive, où chaque senior trouve sa place et le soutien nécessaire à son bien-être.

### Les évènements marquants du pôle seniors et de la résidence pour l'année 2023

- ➔ Mise en place du café des aidants
- ➔ Organisation d'une journée pour les seniors au château de Chantilly
- ➔ Mise en place d'animations communes inter-résidences avec la résidence autonomie de Fourcassa de Trappes
- ➔ Planification de la semaine bleue : 2 au 8 octobre 2023
- ➔ Organisation du banquet des seniors : 1er décembre 2023
- ➔ Organisation de la fête de la résidence autonomie : juillet 2023
- ➔ Réalisation d'un exercice d'évacuation de la résidence autonomie

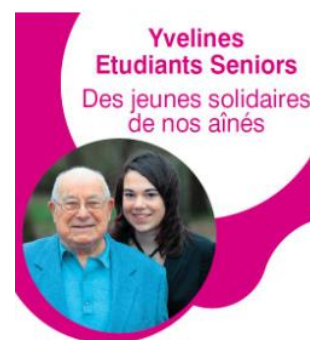
- ➔ Développement d'animations intergénérationnelles en lien avec :
  - Le CMEJ (Conseil municipal des jeunes) : création d'une fresque géante en lien avec l'animatrice d'art -thérapie
  - Le centre de loisirs : mise en place d'un atelier de sylvothérapie intergénérationnel
  - Organisation d'un loto musical : vacances de printemps 2023
- ➔ Mise en œuvre d'un partenariat avec la résidence sociale ADEF en lien avec le plan proximité autonomie avancée dans l'âge de la CNAV : animations communes, sorties... : 2023/2024
- ➔ Poursuite des partenariats avec Malakoff Médéric et le PRIF nous permettant de mettre en place des animations à titre gracieux à destination des seniors : tout au long de l'année 2023
- ➔ Création d'un groupe de travail des directeurs de résidence autonomie des Yvelines
- ➔ Ouverture du restaurant de la résidence les Moissonneurs aux Coigniériens qui le souhaitent
- ➔ Reconduction du dispositif YES+ pour les mois de juillet et aout 2023
- ➔ Démarrage des travaux au sein de la résidence autonomie

## B. Le dispositif YES+

Le centre communal d'action sociale (CCAS) de Coignières a répondu à l'appel à projet du Département des Yvelines afin de mettre en place le dispositif Yes+ pour les mois de juillet et aout 2023.

Par conséquent, deux agents de convivialité ont été mobilisés, l'un en juillet et l'autre en août 2023.

Le programme incluait des discussions, des jeux de société et des promenades, offrant ainsi une opportunité exceptionnelle de vivre des moments uniques et de partage.





## C. L'évènementiel et les animations au CCAS

Le pôle senior du CCAS est profondément engagé dans une mission visant l'amélioration continue de la qualité de vie des aînés. Il met particulièrement l'accent sur le renforcement de leur autonomie et encourage vivement leur participation active dans la vie communale, notamment à travers une variété d'ateliers conçus spécialement pour eux.

Cette démarche reflète la volonté de construire une société inclusive, où chaque senior trouve sa place et le soutien nécessaire à son bien-être.

### 1) Les thés dansants

Le CCAS de la ville de Coignières organise un thé dansant aux Salons Antoine de Saint-Exupéry.

Qu'importe leur âge et leur niveau, les danseurs font valoir leur sens du rythme sur des sonorités entraînantes (rock, tango, valse, disco, madison...).

- Dépenses 2023 : **6 813,98 €**
- Recettes 2023 : **9 957,60 €**



### 2) Le Banquet des seniors

Le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023, de 12h à 18h, les Salons Antoine de Saint-Exupéry ont accueilli un banquet-spectacle organisé par le CCAS.

En présence de Monsieur le Maire et président du CCAS, Monsieur Didier Fischer, de Monsieur Marc MONTARDIER, vice-président du CCAS et adjoint au Maire délégué à l'action sociale et de Madame Sophie PIFFARELLY, adjointe au Maire en charge des cérémonies et des fêtes mais aussi de plusieurs administrateurs du CCAS.

Près de **230** personnes ont partagé un repas préparé par le traiteur « l'escale gourmande » et animé par Marc Animation.

Toute l'équipe du CCAS a été mobilisée pour l'organisation de cet évènement festif.

Coût de l'évènement : **10 664.45 €**



### 3) La Semaine bleue

#### « Vieillir ensemble, une chance à cultiver ! »

Tel fut le thème de la Semaine bleue 2023, semaine nationale des retraités et des personnes âgées. De multiples temps forts ont été proposés aux seniors coigniériens du 2 au 7 octobre 2023.

L'objectif de cet événement annuel est de sensibiliser le grand public aux enjeux liés au vieillissement de la population et de valoriser la contribution des seniors à la société.

Ainsi, **59** Coigniériens, dont **15** résidents ont participé, au moins, à une activité pendant la Semaine bleue.

- Dépenses 2023 : **605.33 €**
- Recettes 2023 : **362.50 €**



#### PROGRAMME DE LA SEMAINE BLEUE 2023

Les agents du CCAS proposeront à nos seniors de nombreuses activités toute la semaine. **Attention : inscription obligatoire avant le jeudi 28 septembre 2023 au 01 34 61 45 75 ou par mail à ccasrpa@coignieres.fr**

##### LUNDI 2 OCTOBRE 2023

###### 9h30 : PETITE RANDONNÉE

En partenariat avec le foyer ADEF

Petite marche collective, à travers Coignières avec la visite de l'Espace A.Daudet et des jardins Cydonia, où une petite collation vous sera proposée.

Départ de la résidence-autonomie «Les Moissonneurs» - Nombre illimité - Sur inscription

###### 15h : INITIATION « DANSE EN LIGNE »

Léo et Michel aiment la danse depuis toujours et seront heureux de vous faire partager leur passion. Ils vous guideront dans cet apprentissage joyeux et vous montreront qu'il est tout à fait possible de danser un tango, un disco, un swing... En ligne !

Maison du Voisinage - Nombre illimité - Sur inscription

##### MARDI 3 OCTOBRE 2023

###### 10h30 : SÉANCE DE SOPHROLOGIE

Avec Christine Bris-Bouthier, sophrologue et hypnothérapeute

En partenariat avec le groupe Malakoff Humanis

Technique psycho-corporelle, la sophrologie permet de mieux gérer nos émotions, de découvrir les potentiels de notre corps et de notre esprit. Grâce à des techniques de respiration, des mouvements corporels doux et des visualisations positives, retrouvons sérénité et harmonie pour nous sentir mieux au quotidien.

Maison du Voisinage - Séance limitée à 15 participants - Sur inscription

###### 15h : CHORALE « LES KATIMINIS »

La chorale «Les Katiminis», dirigée par la dynamique Lisiane Tricoche, interprétera des titres de comédies musicales et des années 80 que vous pourrez tous reprendre en cœur. Ce moment festif sera suivi d'un goûter.

Maison du Voisinage - Nombre illimité - Sur inscription

##### MERCREDI 4 OCTOBRE 2023

###### 10h30 : ATELIER « YOGA DU RIRE »

Avec Nathalie Bergeron-Duval - Sophrologue

En partenariat avec le groupe Malakoff Humanis

Le Yoga du rire est une méthode de relaxation mise au point en 1995 par le docteur M.Kataria, médecin cardiologue indien. Le rire régule le système nerveux, stimule le système immunitaire, libère les hormones du plaisir et de la détente, crée de la joie et du partage.

Maison du Voisinage - Limité à 20 participants - Sur inscription

##### 14h30 : APRÈS-MIDI DE RENCONTRE ET DE PARTAGE INTERGÉNÉRATIONNEL AVEC UN ATELIER D'ART-THÉRAPIE

Avec Sabine Canovas, art-thérapeute

En partenariat avec le Centre de loisirs «La Farandole»

La finalité de l'art-thérapie est de créer pour mieux vivre : elle implique l'utilisation de techniques créatives telles que le théâtre, le dessin, la peinture, le collage, le coloriage, la sculpture, ou autre. Pour cette séance, Mme Canovas vous propose de travailler l'argile en réalisant un arbre, à 4 mains, afin de créer, en définitive, une forêt.

Résidence-autonomie «Les Moissonneurs» - Limité à 8 personnes - Sur inscription

##### JEUDI 5 OCTOBRE 2023

###### 10h30 : ATELIER « AUTO-MASSAGE ET MASSAGE EN DUO »

Avec Isabelle Stiegler - Praticienne de massage bien-être et énergétique

En partenariat avec le groupe Malakoff Humanis

Avec les années qui passent, nous avons besoin plus que jamais de nous connecter à la douceur. Vous participerez à un atelier de toucher bien-être par une initiation à l'auto-massage, suivie d'un massage en duo du visage à l'aide de pinces. Gaïeté et relaxation assurées !

Résidence-autonomie «Les Moissonneurs» - Limité à 15 personnes - Sur inscription

###### 15H00 : ATELIER « SARBACANE : UN SPORT DE TIR INNOVANT »

Avec l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)

La sarbacane est un sport de tir aux bénéfices multiples, dont l'objectif est d'atteindre une cible, en lançant un projectile à l'aide d'un tube et de votre souffle. Comme tout sport de précision, la sarbacane moderne requiert bon nombre de qualités chez les pratiquants : concentration, maîtrise de soi et souffle seront nécessaires. Bien plus qu'une activité ludique, la sarbacane est reconnue pour ses bienfaits corporels et psychologiques. Cette pratique est accessible à tous, n'hésitez pas à venir essayer !

Résidence-autonomie «Les Moissonneurs» - Limité à 15 personnes - Sur inscription

##### VENDREDI 6 OCTOBRE 2023

###### 10H30 : ATELIER « MISE EN MOVEMENT ET NUTRITION »

Avec Carine Champagne : accompagnement en nutrition, activité physique et sport-santé

En partenariat avec le groupe Malakoff Humanis

Mettre son corps en mouvement tout en douceur et prendre soin de son alimentation, permettre de maintenir un équilibre physique et psychique, de combattre l'ostéoporose, de générer un sommeil plus réparateur et de maintenir son autonomie. Madame Champagne l'expliquera au travers d'exercices de renforcement et d'équilibre.

Maison du Voisinage - Nombre illimité - Sur inscription

###### 14H : LOTO GÉANT

Venez passer un moment agréable et ludique, à l'occasion de ce temps fort convivial.

Qui sait, peut-être que la chance sera avec vous !

Salons Antoine de Saint-Exupéry - Tarif : 2,50€ le carton - Nombre illimité - Sur inscription

## PROGRAMME DE LA SEMAINE BLEUE 2023

**Lundi 2 octobre 2023**

### Marche collective

Une marche collective a été organisée à travers la ville de Coignières, incluant une visite du théâtre Alphonse Daudet. Cette activité a été réalisée en partenariat avec le foyer ADEF et a rencontré un beau succès, notamment grâce à la découverte très appréciée des coulisses du théâtre. Au total, 27 personnes ont participé à cette marche, dont 12 étaient des résidents d'ADEF.



### Initiation à la danse en ligne



Léo et Michel ont toujours aimé la danse, passion qu'ils ont été ravis de partager avec les seniors de Coignières. En initiant les seniors à cet art de manière joyeuse, ils leur ont enseigné non seulement le célèbre Madison mais aussi montré qu'il est parfaitement possible de s'adonner au tango, au disco, au swing, et à d'autres danses, même en ligne. L'initiative a rassemblé quatorze participants, qui pour certains, a été une belle découverte.



**Mardi 3 octobre 2023**

**Séance de sophrologie (en partenariat avec le groupe Malakoff Humanis)**



La sophrologie, avec ses techniques de relaxation basées sur des exercices de respiration et de gestion de la pensée, offre de nombreux bienfaits, particulièrement appréciés chez les personnes âgées. Elle aide à réduire le stress et l'anxiété, améliorant ainsi la qualité de vie et le bien-être général. Pour les seniors, la pratique régulière de la sophrologie peut également contribuer à améliorer la qualité du sommeil, à renforcer la mémoire et la

concentration, et à favoriser une meilleure gestion de la douleur. En encourageant une attitude positive face aux défis quotidiens et aux changements liés à l'âge, la sophrologie soutient l'autonomie et le maintien d'une vie sociale active. Treize personnes ont participé à cet atelier animé par Christine Bris-Bouthier, sophrologue et hypnothérapeute.

**Chorale : « LES KATIMINIS »**

La chorale LES KATIMINIS, sous la direction de la dynamique Lysiane Tricoche, a interprété des hits des comédies musicales et des années 80, invitant le public à chanter avec elles. Ce fut un moment joyeux, où tout le monde a repris en cœur les mélodies connues. Après le concert, un goûter festif a rassemblé tous les participants, prolongeant ainsi l'ambiance conviviale. Treize personnes ont participé au spectacle

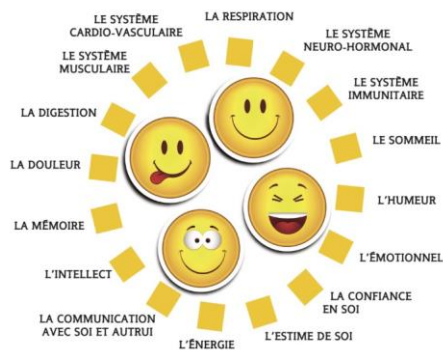


**Mercredi 5 octobre 2023**

**Séance de yoga du rire (en partenariat avec le groupe Malakoff Humanis)**



Le Yoga du rire est une méthode très efficace de relaxation mis au point par un médecin cardiologue indien en 1995 (Docteur M. Kataria). Rire régule le système nerveux, stimule le système immunitaire, libère les hormones du plaisir et de la détente, crée de la joie et du partage. Lors de cette séance animée par Nathalie Bergeron-Duval, sophrologue, seize personnes ont bien rigolé pendant cet atelier.



### Atelier d'art-thérapie intergénérationnel avec le centre de loisirs de Coignières

La finalité de l'art thérapie est de créer pour mieux vivre, elle implique l'utilisation de techniques créatives telles que le théâtre, le dessin, la peinture, le collage, le coloriage, la sculpture, ou autre activité artistique.



Pour cette séance Mme Sabine Canovas, art-thérapeute a proposé au groupe de huit enfants et sept seniors de travailler l'argile en réalisant un arbre, à 4 mains afin de créer ensemble, pour finir, une forêt.

### Jeudi 6 octobre 2023

#### Atelier automassage et massage en duos (en partenariat avec le groupe Malakoff Humanis)

Avec les années qui passent, les seniors ont besoin plus que jamais de se connecter à la douceur. C'est dans cet esprit que quinze personnes ont participé à un atelier de « toucher bien-être ». L'initiation a commencé par des techniques d'automassage, permettant à chacun de découvrir les bienfaits du toucher sur son propre corps. L'expérience s'est enrichie d'un moment de complicité, où les participants ont appris à pratiquer un massage en duo du visage, en utilisant des pinceaux.



### Atelier sarbacane



La sarbacane est un sport de tir aux bénéfices multiples, dont l'objectif est d'atteindre une cible, en lançant un projectile à l'aide d'un tube et du souffle.

Comme tout sport de précision, la sarbacane moderne révèle bon nombre de qualités chez les pratiquants : concentration, maîtrise de soi, souffle sont nécessaires.



Bien plus qu'une activité ludique, la sarbacane est reconnue pour ses bienfaits corporels et psychologiques.

Quinze personnes ont ainsi pu pratiquer ce nouveau sport innovant mis en place par la fédération multisport, UFOLEP.

### Vendredi 7 octobre 2023

#### Atelier mise en mouvement et nutrition (en partenariat avec le groupe Malakoff Humanis)

Mettre son corps en mouvement tout en douceur, et prendre soin de son alimentation, permettent de maintenir un équilibre physique et psychique, de combattre l'ostéoporose, de générer un sommeil plus réparateur et de maintenir son autonomie.

Mme Carine CHAMPAGNE, accompagnante en nutrition, activité physique et sport-santé a expliqué au travers d'exercices de renforcement, et d'équilibre. Seulement quatre personnes ont participé à cet atelier.

#### Loto géant

46 participants ont pris part à ce loto, avec la présence de M. le Maire et président du CCAS, M. Didier Fischer, ainsi que de M. Marc Montardier, vice-président du CCAS. Cette session de jeux a été agrémentée d'un goûter dans l'après-midi.





## D. La résidence autonomie « Les Moissonneurs »

### « Cultivons la Joie de Vivre dans un Cadre Chaleureux et Solidaire »

Le CCAS de Coignières gère la résidence autonomie « *Les Moissonneurs* », située au 13 allée du Moissonneur à Coignières. La résidence autonomie est un établissement médico-social. Le Conseil départemental délivre une autorisation de fonctionnement et vérifie la qualité des prestations par des évaluations régulières réalisées dans les établissements.



La résidence autonomie est conçue pour des personnes âgées autonomes (ou relativement autonomes), seules ou en couple, qui ne peuvent plus ou ne veulent plus vivre à leur domicile.

La vie dans une résidence autonomie permet de continuer à vivre de manière indépendante, de bénéficier d'un environnement convivial et sécurisé mais aussi d'avoir une écoute personnalisée.

Le Décret n° 2016-696 du 27 mai 2016, paru au Journal Officiel du 29 mai 2016, définit un socle de prestations minimales que les résidences autonomie devaient obligatoirement fournir à leurs résidents au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Toutes les prestations minimales ont bien été mis en place au sein de la résidence « *Les Moissonneurs* ».



### LES PRESTATIONS MINIMALES DEVANT ÊTRE ASSURÉES AUX RÉSIDENTS D'UNE RÉSIDENCE AUTONOMIE

- Une aide à l'administration
- La mise à disposition d'un logement comprenant en sus des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et le téléphone
- La mise à disposition de locaux collectifs
- L'accès à une offre d'actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie au sein de l'établissement ou à l'extérieur de celui-ci
- L'accès à un service de restauration
- L'accès à un service de blanchisserie ou à un système pour laver le linge
- L'accès aux moyens de communication dans tout ou partie de l'établissement
- L'accès à un service de sécurité apportant 24h/24 une assistance au résident
- Une prestation d'animation de la vie sociale



## 1) Le peuplement de la résidence

Nombre de personnes résidentes (du 01/01/2023 au 31/12/2023)

→ **56** résidents dont 2 jeunes travailleurs et 3 étudiants

Taux d'occupation au 31/12/2023

→ **70 %**

Nombre de personnes arrivées en 2023

→ **10** personnes âgées

Nombre de personnes parties définitivement en 2023

→ **6** personnes âgées

Age moyen des résidents

→ **78 ans**

## 2) La restauration



La restauration est facultative. Elle est assurée le midi, du lundi au vendredi :

- Coût du repas : **6,90 €**
- **4 775 repas** servis soit **398** repas par mois en moyenne sur l'année 2023
- Coût total des repas pour l'année 2023 : **30 491 €**
- Recette des repas pour 2022 : **27 463 €**

## 3) La table d'hôtes



La restauration de la résidence autonomie est ouverte aux Coigniériens et aux familles, le deuxième mardi du mois.

En 2023, les travaux de rénovation au sein de la résidence autonomie ont entraîné l'annulation de cinq tables d'hôtes.

Néanmoins, **7** tables d'hôtes ont pu tout de même être organisées au sein de la résidence autonomie.

- Coût total des repas pour la table d'hôte pour l'année 2023 : **2 612 €**
- Recette des repas pour la table d'hôte durant l'année 2023 pour les extérieurs : **1 279 €**





## 4) Le conseil de vie sociale

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) constitue une instance représentative et consultative. En tant qu'outil obligatoire de la gouvernance participative, il favorise l'expression et la prise en compte de la parole des résidents.

En effet, des représentants élus des résidents ont la possibilité d'y exprimer les avis et la perception des autres résidents en ce qui concerne le fonctionnement de l'établissement et les prestations proposées.



Les membres élus, représentants des familles, peuvent également s'exprimer dans cette instance et s'assurer de l'adaptation continue des prestations.

Le CVS de la résidence autonomie « *Les Moissonneurs* » a été créé en octobre 2020. Il est composé de six résidents, deux administrateurs du CCAS, trois représentants des familles,

deux représentants des agents de la résidence, de la directrice du CCAS et de la résidence et de l'adjoint au maire en charge des missions d'action sociale, solidarité intergénérationnelle et suivi des personnes vulnérables.

Afin de réélire les membres du CVS, une élection a eu lieu le 10 mars 2023. Le CVS s'est réuni deux fois en 2023.

| COLLEGE               | Titulaire/<br>Suppléant | Fonction       | Civilité | NOM        | Prénom     |
|-----------------------|-------------------------|----------------|----------|------------|------------|
| Résidents             | Titulaire               | Président      | M.       | FERTRAY    | Alain      |
|                       |                         | Vice-Président | M        | DE TILLY   | Christian  |
|                       | Suppléant               |                | M        | COQUELET   | Albert     |
|                       | Suppléant               |                | M        | CHEVALLIER | Patrick    |
| Famille               | Titulaire               |                | Mme      | BLANCHET   | Catherine  |
|                       | Suppléante              |                | Mme      | LEFEVRE    | Christine  |
| Agent CCAS            |                         |                | Mme      | LAVOIX     | Anne-Marie |
| Administrateurs       | Titulaire               |                | M.       | MONTARDIER | Marc       |
|                       | Titulaire               |                | M.       | RACHET     | Olivier    |
|                       | Suppléant               |                | M.       | CHEVALLIER | Paul       |
| Directrice<br>CCAS/RA |                         |                | Mme      | DELAGE     | Sandrine   |

## 5) L'appartement « bien-être » de la résidence

Grâce à une subvention obtenue par l'UNCASS, nous avons inauguré en avril 2023 un studio « *bien-être* » dédié aux résidents. Cet espace multifonctionnel est désormais ouvert aux professionnels paramédicaux et de bien-être tels que les pédicures, coiffeurs, et esthéticiennes, leur permettant d'offrir leurs services dans un cadre adapté et sécurisé.

Outre les services professionnels, le studio « *bien-être* » enrichit la vie quotidienne de nos résidents grâce à des équipements de loisirs tels que des vélos d'exercice. De plus, un atelier de motricité, animé par une bénévole, se tient chaque jeudi matin. Cet atelier rencontre un franc succès, favorisant ainsi l'activité physique et la socialisation parmi nos résidents.

Cette évolution positive dans l'offre de services et d'activités témoigne de notre engagement à promouvoir l'autonomie et le bien-être physique et moral des personnes âgées que nous accueillons.



## 6) Le plan bleu

Les établissements médico-sociaux peuvent être confrontés à des événements inhabituels ou graves. Il leur importe alors de garantir la continuité et la qualité des prises en charge par la mobilisation au plus juste de leurs ressources, de manière adaptée aux besoins des populations accueillies et à l'ampleur de la situation.



Depuis l'épisode de canicule en 2003, la rédaction d'un plan bleu est devenue obligatoire pour tous les établissements hébergeant des personnes âgées (article D. 312-160 du code de l'action sociale et des familles).

Élaboré sous la responsabilité du directeur de l'établissement, il constitue le plan global de gestion des risques des établissements médico-sociaux pour faire face à tout type de crises et de situations sanitaires exceptionnelles (SSE) susceptibles de les impacter. Il doit être pleinement intégré dans la gouvernance de l'établissement.

Il peut être déclenché lors de tout type de crise exemples (incendie, cyberattaque, etc). Il a été activé pendant la crise sanitaire Covid-19, il peut aussi être déclenché si nécessaire en période de canicule.

## 7) Le pôle animation seniors

### Animations seniors : Bougez, rencontrez, partagez !

Dans une société où le vieillissement de la population devient une réalité de plus en plus présente, il est primordial de mettre en place des initiatives qui répondent aux besoins spécifiques des seniors. Ces initiatives ont pour but d'enrichir leur quotidien, maintenir leur autonomie et favoriser leur inclusion sociale. Les animations destinées aux seniors s'inscrivent dans cette perspective, offrant un moyen efficace de contribuer à leur bien-être physique, mental et social.



Notre programme d'animations pour les seniors cible plusieurs objectifs clés :

- **Favoriser l'interaction sociale** : créer des occasions pour les seniors de se rencontrer, d'échanger et de tisser des liens sociaux pour lutter contre l'isolement.
- **Stimuler l'activité intellectuelle et physique** : proposer des activités qui encouragent la réflexion, la créativité, et qui maintiennent ou améliorent la condition physique.
- **Promouvoir le bien-être et la santé** : à travers des ateliers sur l'alimentation, le sommeil, et des activités de relaxation, contribuer à une meilleure qualité de vie.
- **Valoriser les compétences et les expériences des seniors** : mettre en place des ateliers de transmission de savoir où les seniors peuvent partager leurs connaissances et compétences avec d'autres générations

Le programme d'animations s'adresse à l'ensemble des seniors, sans restriction d'âge ou de condition physique. Une attention particulière sera accordée aux personnes seules ou isolées, ainsi qu'aux seniors en situation de handicap, pour garantir l'accessibilité de nos animations à tous.

Le contenu des animations est varié, allant des ateliers créatifs (art-thérapie, atelier floral, choral...) aux activités physiques douces (gym douce, motricité...), en passant par des conférences sur des sujets d'intérêt (histoire, art...) et des ateliers pratiques (atelier mémoire, quizz...). Les formats sont adaptés pour être inclusifs, avec des sessions en petits groupes pour favoriser les interactions et l'attention individuelle.



Les animations sont conçues et animées soit par la référente senior soit par des professionnels formés aux spécificités du public senior. Une approche participative est privilégiée, encourageant les seniors à être acteurs de leurs loisirs. Les retours des participants sont régulièrement sollicités pour ajuster et enrichir le programme.

L'ambition du CCAS c'est de créer un environnement stimulant et bienveillant où chaque senior peut trouver sa place, exprimer sa créativité et s'épanouir dans sa vie sociale. En reconnaissant et en valorisant les capacités et les intérêts des seniors, nous contribuons à leur bien-être global.

Par ailleurs, nous travaillons avec le PRIF (Prévention Retraite Ile-de-France). Ce dernier a pour mission de créer, coordonner, développer et de financer des actions de prévention santé à l'attention des personnes retraitées en Île-de-France. C'est un acteur clé de la prévention des retraités.



## LE PRIF

Le PRIF est un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) ; ses trois membres fondateurs la Mutualité Sociale Agricole d'Île-de-France (MSA), la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse en Île-de-France (CNAV) et la Sécurité sociale des indépendants (ex-RSI) en assurent la gouvernance.

Le groupement est administré par une Assemblée générale composée des membres fondateurs ainsi que d'un Administrateur élu en son sein.

À partir de cette mission principale, deux autres missions se déclinent :

- ➔ Développer l'expertise et l'ingénierie en prévention de manière partagée avec l'ensemble des acteurs engagés dans la démarche ;
- ➔ Faire évoluer le regard porté sur le public retraité : tant de la part du grand public ou des acteurs professionnels que des retraités eux-mêmes, en renforçant leur rôle social, leur confiance en eux et leur estime de soi.

Depuis 2012, le PRIF propose à ses partenaires locaux ou institutionnels la mise en place d'un parcours prévention qui a pour optique principale d'améliorer ou de renforcer la qualité de vie des retraités.

Celui-ci s'articule autour de cinq axes du « **bien vivre sa retraite** » et de la prévention pour le maintien de l'autonomie : un axe transversal et quatre axes thématiques :

- Le développement du lien social de proximité est l'axe transversal de l'offre de service du parcours prévention
- La santé-forme et l'alimentation
- La mémoire et de manière plus globale, les fonctions cognitives, l'activité physique
- Le logement

De ce fait, au cours de l'année 2023, le CCAS a mis en place plusieurs ateliers pour les personnes âgées de la résidence mais aussi pour les seniors extérieurs.

### AVEC LE PRIF, GARDEZ L'ÉQUILIBRE

→ Bouger est bon pour la santé. Comment profiter de sa retraite pour bouger et renforcer son équilibre? Que faire pour entretenir sa souplesse et sa force musculaire?

L'activité physique permet d'avoir les bons réflexes et de prendre confiance en soi pour éviter les chutes.

Le Prif, Prévention retraite Île-de-France, vous met le pied à l'étrier.

“ Avec les membres du groupe, on échange nos bons conseils. ”

“ Grâce aux ateliers, j'ai gagné en souplesse. ”

“ J'ai appris des exercices que je continue à pratiquer. ”

“ Je garde la forme et rencontre de nouvelles personnes! ”

### ATELIERS L'ÉQUILIBRE EN MOUVEMENT: BOUGER EN S'AMUSANT !

→ Grâce aux ateliers l'Équilibre en mouvement vous aurez des conseils et apprendrez des techniques pour garder la forme et gagner en assurance.

Les ateliers l'Équilibre en mouvement, ce sont 12 rencontres réunissant 15 personnes.

- D'une durée d'1h à 1h30, les ateliers sont animés par un professionnel.
- Les 12 rencontres proposent des exercices ludiques et des conseils personnalisés pour améliorer son équilibre, travailler la coordination et adopter les bons gestes au quotidien.
- Une première séance permettra d'adapter le programme à vos attentes.
- Lors des séances suivantes, chaque participant bénéficiera d'un accompagnement individualisé, d'exercices et de parcours adaptés.

- 85 %\* des participants montent plus facilement un étage à pied à l'issue de l'atelier (\*Source : rapport d'évaluation du Prif 2017)

Les ateliers sont des moments d'échanges et de convivialité où chacun participe à son rythme et fait partager aux autres son expérience.

### LE PRIF, PARTENAIRE DES JEUNES DE PLUS DE 60 ANS

→ Le Prif vous propose une série d'ateliers consacrés chacun à un aspect du bien vivre à tout âge : la santé, l'activité physique, l'alimentation, l'aménagement du logement, la mémoire, le sommeil, la marche, etc.

Ces ateliers sont des moments d'échange et de partage autour d'un professionnel qualifié. Ils vous apporteront des informations précises et des conseils personnalisés pour améliorer votre bien-être au quotidien et prendre confiance en vous.

Le Prif, c'est aussi le site [www.mieuxvivresonlogement.fr](http://www.mieuxvivresonlogement.fr) qui vous propose des conseils pratiques et concrets pour un chez-soi sûr et confortable.



## Atelier du PRIF « Équilibre en mouvement » par la fédération UFOLEP

L'atelier l'Équilibre en mouvement permet de :

- Faciliter vos mouvements au quotidien (se relever du sol, passer au sol, monter les escaliers...)
- Adopter les bons gestes et postures au quotidien pour garder l'équilibre
- Garder la forme en pratiquant progressivement une activité physique régulière







## La conférence des financeurs

La conférence des financeurs est une initiative établie par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015. Cette conférence, mise en place dans chaque département français, a pour but de diagnostiquer les besoins des personnes âgées de 60 ans et plus, recenser les initiatives locales et définir un programme de financement coordonné pour les actions de prévention de la perte d'autonomie. Ces financements viennent compléter les prestations légales existantes, basés sur un diagnostic qui prend en compte les besoins identifiés par le schéma départemental des Yvelines et le projet régional de santé.

La conférence s'inscrit dans un plan national d'action qui vise la prévention de la perte d'autonomie à différents niveaux (primaire, secondaire, tertiaire) et fixe les priorités des pouvoirs publics dans ce domaine. Elle cherche à développer une "prévention globale", encourageant la gestion active du "capital autonomie" par les individus et les groupes, et s'appuie sur l'initiative des acteurs de terrain pour la mise en œuvre des actions dans un cadre défini.

Six axes stratégiques sont définis, incluant l'amélioration des déterminants de santé et d'autonomie, la prévention des pertes d'autonomie évitables, la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, la formation des professionnels et le développement de la recherche et des évaluations.

Au sein de la Résidence Autonomie et du CCAS, ces actions se matérialisent sous diverses formes, telles que des ateliers de prévention santé, des programmes d'exercices physiques adaptés, des séances d'information sur la nutrition, ou encore des activités de stimulation cognitive. Ces initiatives ont pour but de favoriser le bien-être, la santé, et l'indépendance des seniors, tout en créant des espaces d'échange et de convivialité qui renforcent le lien social.



## Atelier financé par la conférence des financeurs Tous en tandem



L'association « *Tous en tandem* » est une association dont la volonté est de rapprocher les générations entre elles en créant du lien autour d'animations aussi enrichissantes que divertissantes. Ces ateliers culturels animés par un étudiant ont pour but de transmettre, de partager et de stimuler la mémoire des seniors en faisant appel à leurs souvenirs. Quatre conférences financées par la conférence des financeurs ont été organisées au sein de la résidence et animées par l'association « *Tous en tandem* ». Les thèmes retenus ont été : Charles Aznavour, Carter et Lord Carnarvon, la maison Chanel et le chocolat

De plus, l'association a également permis à des seniors, isolés, de bénéficier « d'échappées culturelles ». Douze rendez-vous téléphoniques hebdomadaires, adaptés aux centres d'intérêt du senior ont été organisés entre un étudiant et un senior. Le but de cette animation était de lutter contre l'isolement social, de prévenir la perte d'autonomie.

Tout au long de l'année au sein de la résidence, des animations sont organisées dont certaines sont accessibles aux habitants de Coignières.

## Des animations tout au long de l'année 2023



### Sortie Chantilly

26 participants (dont 6 résidents) ont pu visiter le château de Chantilly le matin. Après le déjeuner, ils ont d'abord assisté à une présentation de dressage équestre sous le Dôme des Écuries et ont terminé la journée en visitant librement le parc du château.

### Sortie France miniature avec les résidents de la résidence ADEF



### Atelier jeux



### Atelier floral



De plus, les résidents reçoivent de petites attentions pour les fêtes calendaires, telles qu'une boîte de chocolats à Noël et à Pâques, un brin de muguet le 1<sup>er</sup> mai et un repas d'été est organisé sur la terrasse (ouvert aux extérieurs depuis 2022) pour le plus grand plaisir des résidents.

Chaque anniversaire est célébré et les résidents reçoivent un petit cadeau. En outre, des déjeuners au restaurant sont organisés, ce qui a ravi les résidents.

### Dépenses :

- Repas d'été : **1 801 €** (repas) + **500 €** (animation)
- Goûters : **928 €**
- Chocolats (Noël et Pâques) : **754 €**
- Muguet : **102.50 €**
- Gâteaux (bûches, galettes des rois, anniversaire...) : **189 €**





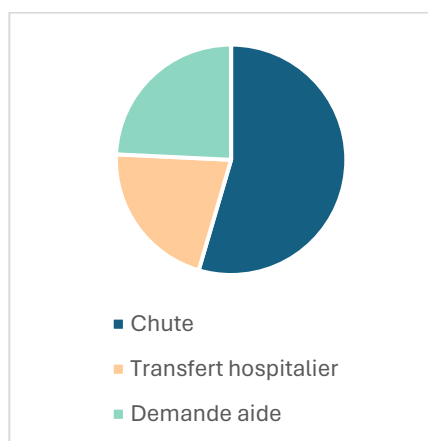
## E. La téléassistance



Un terminal de téléassistance installé à domicile permet d'entrer en contact avec une plateforme d'écoute et d'assistance disponible 24 heures sur 24 et 365 jours par an. La plateforme déclenche la réponse la mieux adaptée à la nature des appels, en mettant en place, le cas échéant, les secours adaptés à l'alerte.

En ce qui concerne la téléassistance, le CCAS instruit les demandes et les résiliations. A réception de la demande, le pôle client Vitaris Ile-de-France Ouest, prend contact avec le bénéficiaire ou sa personne référente pour convenir d'un rendez-vous afin de procéder à l'installation dans les meilleurs délais. Le CCAS est avisé par Vitaris dès que l'installation a été effectuée.

Au 31 décembre 2023, Coignières compte **69** abonnés à la téléalarme, dont **34** sont des résidents de la résidence autonomie. Au cours de l'année, **14** installations ont été réalisées, y compris pour **5** résidents de la résidence. En parallèle, **13** installations ont été résiliées, dont **8** concernaient des résidents.



Concernant l'usage du service, **21** abonnés différents ont effectué **33** appels. Parmi ces appels, **15** ont été initiés par **9** résidents de la résidence autonomie.

Les motifs des appels se répartissent comme suit : **18** appels ont été passés à la suite d'une chute sans nécessité de transfert hospitalier, **7** appels ont conduit à une admission à l'hôpital, et **8** appels ont été faits pour recevoir de l'aide dans la vie quotidienne.

En 2023, afin d'accroître la sécurité des résidents au sein de la résidence autonomie, la plupart des résidents sont équipés en transmetteurs sensibles aux chutes.

## F. Le minibus du CCAS



Le CCAS met à la disposition des séniors, d'au moins 60 ans et des personnes en difficulté ou titulaire d'une carte de personne en situation de handicap ou de toute autre carte de priorité et ne disposant pas de moyens de locomotion, un **minibus gratuit** pour les déplacements de leur domicile à la destination de leur choix dans un périmètre d'environ 20 kms autour de la commune.

Nous pouvons dire que service de transport solidaire permet aux seniors de maintenir leurs déplacements pour des rendez-vous médicaux, des courses, des visites amicales...

Ce service est également un soulagement pour les aidants (familles, amis, voisins...).

Le minibus fonctionne les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 17h.



| Mois               | Nombre de trajets |
|--------------------|-------------------|
| Janvier            | 81                |
| Février            | 74                |
| Mars               | 86                |
| Avril              | 69                |
| Mai                | 87                |
| Juin               | 100               |
| Juillet            | 69                |
| Août               | 71                |
| Septembre          | 79                |
| Octobre            | 69                |
| Novembre           | 79                |
| Décembre           | 65                |
| <b>Total année</b> | <b>929</b>        |

## G. Le registre des personnes vulnérables

### *Se tenir au plus près des besoins des personnes vulnérables*

Dans le cadre de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, le CCAS gère le registre des personnes vulnérables. Ce dispositif est conçu pour protéger et assister les personnes souhaitant être reconnus comme vulnérables en cas de crises, telles que les catastrophes naturelles ou les canicules. L'inscription sur ce registre est volontaire et permet aux personnes qui le désirent, notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, et celles atteintes de maladies chroniques, de bénéficier d'une intervention rapide et ciblée de la part des services d'urgence et sociaux lors d'événements critiques. L'inscription au registre peut être effectuée à la demande de la personne concernée ou de sa famille.



En cas d'épisode de chaleur ou de vague de grand froid, le CCAS assure un suivi préventif des personnes les plus vulnérables, notamment en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par le préfet si les conditions météorologiques l'exigent. Chaque année, le Plan national canicule est activé du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre. À cette occasion, le CCAS de la Ville de Coignières met en place un fichier nominatif destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une vague de chaleur. Le CCAS contacte régulièrement par téléphone les personnes inscrites sur son registre confidentiel afin de s'assurer de leur bien-être et, le cas échéant, de leur donner des conseils pour mieux se protéger.



## Le plan national canicule, 4 niveaux d'alerte

### Niveau 1.

« **Veille saisonnière** » Ce premier niveau du plan national canicule correspond à l'activation d'une veille saisonnière. Il comporte notamment la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive. Ce niveau est, de fait, automatiquement actif du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre.

### Niveau 2.

« **Pic de chaleur** » (1 à 2 jours)

Ce deuxième niveau correspond à un épisode de fortes chaleurs. Il nécessite une attention, voire des mesures particulières. Il est activé en fonction des situations possibles, exemple :

- Pic de chaleur intense
- Température mini et maxi proche des seuils, avec ou sans prévisions d'intensification de chaleur



### Niveau 3.

« **Alerte canicule** »

Le passage au niveau 3 peut faire suite au passage en vigilance orange sur la carte Météo-France. Il conduit à la mobilisation des acteurs concernés et à la mise en œuvre de mesures de gestions adaptées à la prise en charge des personnes à risque. En cas d'épisodes caniculaires, il pourrait être envisagé d'avoir recours à la mobilisation de la réserve sanitaire afin de renforcer les structures de soins ou médico-sociales.

### Niveau 4.

« **Alerte canicule extrême** »

Le niveau 4 correspond à une canicule avérée et exceptionnelle. Cet épisode intense et durable, peut entraîner des effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des opérateurs funéraires, panne d'électricité, feux de forêts, nécessité d'aménagement du temps de travail ou d'arrêt de certaines activités, ...). Cette situation nécessite enfin la mise en œuvre de mesures exceptionnelles.

## V. CONTEXTE SOCIO ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Coignières est confronté, comme de nombreuses collectivités locales, à un contexte d'inflation croissante. Cette inflation a un impact significatif sur tous les ménages, en particulier ceux en situation de fragilité et de précarité.

Face aux crises successives, le public de l'action sociale montre des signes de fragilité croissante. Comme dans de nombreuses villes françaises, Coignières abrite à la fois des ménages aisés et des ménages en situation de précarité.

L'évolution socio-économique de Coignières entre 2020 et 2021 soulève des préoccupations majeures, avec une augmentation notable du seuil de pauvreté. Les données statistiques indiquent une augmentation de 40 % du pourcentage de personnes vivant en dessous de ce seuil crucial, passant de 10 % en 2020 à 14 % en 2021. Cette hausse rapide soulève des inquiétudes quant à la stabilité financière et au bien-être des habitants.

Par ailleurs, les données traditionnelles ne prennent pas en compte les populations les plus pauvres qui demeurent invisibles des systèmes d'information statistique (personnes vivant à la rue, en bidonville ou squat, personnes étrangères non régularisées, ...).

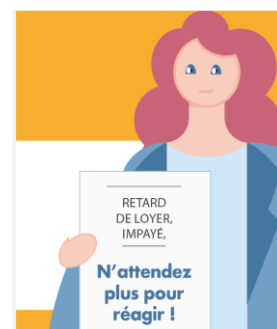
À Coignières, nous disposons de trois hôtels sociaux qui hébergent des personnes en grande précarité, y compris des sans-papiers et des personnes pris en charge par le 115 (le numéro d'urgence sociale). De plus, un hôtel accueille des mineurs isolés, placés par le Conseil Départemental des Yvelines.



La domiciliation au sein du CCAS nous permet d'approcher une partie de ces « invisibles » puisqu'elle s'adresse aux personnes privées de domicile stable et personnel. Or, le nombre de personnes domiciliées au CCAS augmente de manière exponentielle ces dernières années. On dénombrait 90 domiciliés en 2022 alors qu'en 2023, le CCAS en avait à gérer 133 soit une augmentation de 47,8%.

C'est pourquoi, afin de faire face à ces différentes réalités alarmantes, des mesures ont été prises pour soutenir les individus et les familles vulnérables. Le CCAS a notamment révisé les critères d'attribution des aides facultatives pour les rendre plus équitables. Une subvention de la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) a été obtenue par le CCAS afin de soutenir l'accompagnement des personnes domiciliées.

De plus, une CLIL (Commission Locale d'Impayés de Loyers) va être mise en place en collaboration avec le bailleur SEQENS, des partenaires clés tels que la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et le Conseil Départemental des Yvelines, ainsi que les travailleurs sociaux du CCAS. La CLIL joue un rôle crucial dans la prévention et la gestion des impayés de loyers, rassemblant différents acteurs pour trouver des solutions adaptées aux locataires en difficulté financière, favorisant ainsi le maintien dans le logement et la préservation du lien social.





En conclusion, le Centre Communal d'Action Sociale de Coignières se trouve au cœur d'un paysage social en mutation, marqué par une augmentation des difficultés économiques et sociales au sein de la population locale.

C'est pourquoi, le CCAS s'engage à répondre aux besoins urgents tout en mettant en œuvre des projets sociaux adaptés afin de garantir une assistance efficace aux personnes en difficulté.

En somme, malgré les défis rencontrés, le CCAS de Coignières demeure résolu à faire face à ces enjeux avec détermination et à œuvrer pour un avenir plus inclusif et solidaire pour tous les habitants de Coignières.

## C'est quoi le non-recours aux prestations sociales en France ?

### un frein à la lutte contre la pauvreté

**Le non-recours aux prestations sociales est un phénomène préoccupant en France**

Plus de 30% des personnes éligibles au RSA et 50 % pour le minimum vieillesse ne les reçoivent pas. Ce chiffre est d'autant plus alarmant que ces prestations sont essentielles pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.



### Plusieurs facteurs contribuent au non-recours

Le manque d'information est l'un des principaux obstacles. Les démarches administratives complexes et le sentiment de stigmatisation peuvent également dissuader les personnes de demander des aides.



Autres raisons, NSP (6 %)

\* Motifs principaux pouvant expliquer que certaines personnes n'ont pas recours aux aides et dispositifs sociaux selon les Français.

Source : Baromètre d'opinion de la DREES, 2021

**L'amélioration de l'accès aux prestations sociales passe par plusieurs mesures.** Il est nécessaire de simplifier les démarches administratives, de mieux informer les citoyens sur leurs droits et de renforcer l'accompagnement social.

**La lutte contre le non-recours est un enjeu majeur pour la société française.** En permettant aux personnes fragilisées de percevoir les aides auxquelles elles ont droit, nous pouvons contribuer à réduire la pauvreté et à construire une société plus juste et plus solidaire.

## VI. LES PERSPECTIVES POUR 2024

Après avoir analysé les activités menées par le CCAS de la ville de Coignières au cours de l'année écoulée, il est clair que de nombreux progrès ont été réalisés pour répondre aux besoins des populations vulnérables et ainsi renforcer le lien social dans la commune. Soucieux d'offrir un service toujours plus performant et adapté aux besoins des administrés, le CCAS de Coignières souhaite explorer plusieurs pistes d'amélioration pour l'année 2024

### A. Le Pôle actions sociales

Le pôle social au sein du CCAS joue un rôle important dans le soutien aux personnes en situation de précarité ou d'isolement. Il offre un accompagnement personnalisé pour faciliter l'accès aux droits sociaux, aux aides financières d'urgence... En agissant comme un guichet unique, il simplifie les démarches des usagers, favorisant ainsi leur réinsertion sociale et économique. Le pôle social est également un espace d'écoute et de conseil, contribuant au bien-être et à la cohésion sociale au niveau local.



- ➔ **Rédaction du règlement des aides facultatives du CCAS** : finalisation prévue pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2024, afin de structurer l'octroi des aides de manière structurée et équitable.
- ➔ **Renouvellement de la sortie familiale à la mer** : en août 2024, organisation d'une journée à la mer destinée aux familles en situation de fragilité sociale, favorisant l'accès aux loisirs et au bien-être.
- ➔ **Marche solidaire pour octobre rose** : en octobre 2024, mobilisation autour d'une marche de sensibilisation au cancer du sein, renforçant la solidarité et l'engagement.
- ➔ **Ateliers de Sensibilisation au cancer du sein** : ateliers éducatifs sur le cancer du sein, incluant comment réaliser l'auto-examen et l'importance du dépistage précoce.



- ➔ **Animation au profit du Téléthon** : en décembre 2024, organisation d'une animation visant à collecter des fonds pour le Téléthon, démontrant notre engagement envers les causes de santé publique.
- ➔ **Camion de prévention des AVC** : le 28 juin 2024, déploiement d'un camion informatif sur la prévention des Accidents Vasculaires Cérébraux, contribuant à la sensibilisation et à l'éducation sanitaire des administrés
- ➔ **Complémentaire santé collective à moindre coût** : étude sur la mise en place, d'une solution de couverture santé mutualisée et adaptée aux besoins spécifiques de nos administrés.
- ➔ **Réunion d'information sur l'utilisation des bons vacances VACAF** : le 26 mars 2024, session informative destinée à faciliter l'accès aux vacances pour les familles bénéficiaires.
- ➔ **Participation à la semaine de la dénutrition** : en novembre 2024, engagement dans des actions de sensibilisation et de lutte contre la dénutrition, soulignant l'importance de la nutrition pour la santé.
- ➔ **Poursuite du travail sur le conseil de santé mentale intercommunal** : tout au long de l'année 2024, poursuite du développement d'un conseil de santé mentale au sein de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, visant à améliorer les services en santé mentale.
- ➔ **Participation au forum des associations de la commune** : en septembre 2024, présence active au forum pour promouvoir nos services et renforcer les liens avec les acteurs locaux.
- ➔ **Distribution de colis solidaire** : initiative afin de soutenir les personnes en difficulté par la distribution de colis alimentaires et de première nécessité.
- ➔ **Élaboration d'une charte de partenariat avec le service d'actions sociales d'Élancourt** : définition d'un cadre collaboratif précisant les rôles et responsabilités de chaque entité, pour un accompagnement des administrés plus efficient.
- ➔ **Diagnostic social du quartier prioritaire** : réalisation d'une étude pour identifier les besoins spécifiques et ajuster nos interventions en conséquence.
- ➔ **Réunion partenariale sur la domiciliation** : organisation d'échanges avec les partenaires afin d'améliorer l'accompagnement des bénéficiaires de la domiciliation, essentielles pour l'accès aux droits et services.



## B. Le Pôle seniors et résidence autonomie

Le pôle senior du CCAS est profondément engagé dans une mission visant l'amélioration continue de la qualité de vie des aînés. Il met particulièrement l'accent sur le renforcement de leur autonomie et encourage vivement leur participation active dans la vie communale, notamment à travers une variété d'ateliers conçus spécialement pour eux.

Cette démarche reflète la volonté de construire une société inclusive, où chaque senior trouve sa place et le soutien nécessaire à son bien-être.

- ➔ **Poursuite du café des aidants** : organisation de réunions tout au long de l'année 2024, offrant un espace de rencontre et de soutien pour les personnes s'occupant de proches dépendants.
- ➔ **Organisation d'une sortie pour les seniors** : prévue pour l'automne 2024, cette activité vise à offrir aux seniors de la commune des moments de loisirs et de détente.
- ➔ **Semaine bleue** : du 30 septembre au 6 octobre 2024, semaine dédiée aux seniors, visant à mettre en exergue les enjeux de l'âge, avec des événements et ateliers spécifiques.
- ➔ **Banquet des seniors** : organisation d'un grand repas convivial le 29 novembre 2024, à l'attention des aînés de la commune, renforçant ainsi le lien social.
- ➔ **Fête de la résidence autonomie** : le 7 juin 2024, une journée festive pour célébrer la vie en résidence, avec des animations et des moments de partage.
- ➔ **Exercice d'évacuation de la résidence autonomie** : prévu pour le 2<sup>e</sup> semestre 2024, cet exercice vise à préparer les résidents et le personnel à une évacuation d'urgence.
- ➔ **Animations intergénérationnelles** : des projets variés tout au long de l'année 2024, incluant des activités avec la crèche (lectures, échanges linguistiques, mimes), un projet avec le lycée horticole "le CHEP", et des sorties nature et ateliers sensoriels avec le centre de loisirs.
- ➔ **Partenariat avec la résidence sociale ADEF** : tout au long de l'année 2024, mise en œuvre d'animations et sorties communes, dans le cadre du plan proximité autonomie avancée dans l'âge de la CNAV.
- ➔ **Collaboration avec Malakoff Médéric, le PRIF et la conférence des financeurs** : initiatives comprenant la musicothérapie, ateliers arts martiaux, sophrologie, cuisine diététique, et aménagement du domicile avec un ergothérapeute, enrichissant l'offre d'activités pour les seniors.

- ➔ **Groupe de travail des directeurs de résidence autonomie des Yvelines :** contribution à la création d'une fédération FNADEPA du 78, favorisant les échanges de bonnes pratiques et le renforcement du réseau professionnel.
- ➔ **Ouverture du restaurant de la résidence les Moissonneurs aux Coignièriens :** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, ouverture du restaurant aux habitants de Coignières, favorisant l'inclusion et le lien social.
- ➔ **Ouverture des animations aux seniors de la ville :** la participation aux animations connaît un succès croissant, avec de plus en plus de personnes qui y participent. Cela témoigne de l'intérêt et de l'engagement des seniors dans les activités qui leur sont dédiées, contribuant ainsi à leur épanouissement et à leur intégration sociale.
- ➔ **Reconduction du dispositif YES+ :** poursuite de ce programme en juillet et août 2024, soutenant l'engagement des jeunes dans des missions de convivialité auprès des personnes âgées.
- ➔ **Poursuite et fin des travaux à la résidence autonomie :** fin d'année 2024, continuation des améliorations structurelles et organisation d'une journée porte ouverte pour faire découvrir la résidence au public.
- ➔ **Soirée Beaujolais :** novembre 2024, un moment convivial pour découvrir ensemble le nouveau Beaujolais. Dégustation et bonne humeur au rendez-vous.
- ➔ **Pièce de théâtre :** le 27 avril 2024, une représentation théâtrale aura lieu à la résidence autonomie pour un après-midi de divertissement et de culture.
- ➔ **Partenariat avec la bibliothèque de Coignières :** prêt de livres à gros caractères dont le but est de faciliter l'accès à la lecture grâce à un large choix de livres à gros caractères, disponibles pour tous.

Ces actions reflètent l'engagement envers le bien-être des aînés, le soutien aux aidants, et la promotion de la solidarité intergénérationnelle au sein de la communauté.

### C. Le pôle logement et prévention des expulsions

Le pôle logement au sein du CCAS a pour mission de faciliter l'accès au logement pour les personnes en situation de vulnérabilité. Il intervient à plusieurs niveaux, notamment en informant et en accompagnant les individus dans leurs démarches de recherche de logement.



En ce qui concerne la prévention des expulsions, le CCAS joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'insécurité résidentielle. Il vise à soutenir les ménages en difficulté en proposant des solutions pour éviter les expulsions locatives.

En outre, ce pôle œuvre pour l'identification précoce des situations à risque afin d'intervenir avant que les problèmes ne deviennent insurmontables, garantissant ainsi le maintien dans un logement stable.

- ➔ **Mise en place des Commissions Locales d'Impayés de Loyer (CLIL) avec le bailleur SEQENS** : initiative visant à prévenir et traiter les situations d'impayés de loyer, en collaboration avec le bailleur SEQENS, la CAF et le service d'action sociale du département. Cette démarche permet d'apporter un soutien ciblé et adapté aux locataires en difficulté financière.
- ➔ **Cotation des logements sociaux et gestion en flux avec SEQENS** : tout au long de l'année 2024, mise en œuvre d'un système de cotation pour les logements sociaux et d'une gestion en flux, afin d'optimiser l'attribution des logements et répondre de manière plus équitable aux besoins des demandeurs.
- ➔ **Permanences une demi-journée par semaine en 2024 de la conseillère sociale du bailleur SEQENS au CCAS** : accompagnement social personnalisé aux locataires, pour les conseiller et les aider à faire face à leurs difficultés.
- ➔ **Signature d'une convention intercommunale d'attribution des demandes de logement** : engagement à formaliser la collaboration entre la commune et le bailleur social SEQENS pour une gestion harmonisée et transparente des demandes de logement social, dans le but d'améliorer l'efficacité du processus d'attribution.
- ➔ **Signature d'une convention sur la gestion en flux** : accord entre les parties prenantes pour l'adoption d'une approche de gestion en flux des logements sociaux, visant à accélérer l'attribution des logements disponibles et à mieux répondre aux urgences et aux besoins spécifiques des demandeurs.
- ➔ **Renforcement de l'intervention sur les expulsions en forte augmentation** : mise en place d'une stratégie concertée pour aborder la problématique croissante des expulsions. Cela implique un travail rapproché avec les acteurs locaux, les bailleurs sociaux et le CCAS dans le but de prévenir les expulsions des personnes en difficulté financière.
- ➔ **Accompagnement social et suivi des locataires du logement de priorité sociale** : cet accompagnement inclut un suivi personnalisé, l'aide à l'accès aux droits, et le soutien dans la recherche d'une solution pérenne.
- ➔ **Poursuite du partenariat avec la résidence ADEF** : proposition de candidats pour les logements vacants, organisation de réunions dédiées à la prévention des expulsions.
- ➔ **Passage du quartier des acacias en quartier prioritaire de la ville** : le passage de Coignières en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) en 2024 marque une étape significative dans le développement urbain et social de la ville. Cette transition offre une chance unique de mobiliser des ressources spécifiques et de coordonner des efforts pour adresser et améliorer les conditions de vie des habitants, tout en favorisant l'inclusion sociale et économique.

La désignation du quartier des Acacias comme QPV souligne la reconnaissance des problématiques socio-économiques auxquelles le quartier est confronté et l'engagement à y répondre de manière ciblée. Cette attention particulière est cruciale, car elle permet de s'attaquer à des défis spécifiques tels que l'accès à l'emploi, le logement abordable et l'accès aux services sociaux essentiels, qui sont des préoccupations majeures pour les résidents.



L'intégration de Coignières dans le dispositif QPV ouvre la porte à des financements et des ressources dédiées qui soutiendront des initiatives visant non seulement à améliorer les conditions de vie sur le plan matériel mais aussi à renforcer le lien social.

Cependant, relever les défis posés par cette transformation nécessitera une volonté collective et un engagement à long terme de tous les acteurs impliqués. Il s'agira de développer une stratégie globale qui tienne compte des besoins spécifiques de la communauté tout en s'appuyant sur ses forces et potentialités.



En somme, l'entrée de Coignières dans le cadre des QPV est à la fois un défi et une formidable opportunité. C'est l'occasion de repenser la ville de demain, de la rendre plus accueillante, vivante et inclusive. Par une approche intégrée et participative, il est possible de transformer les défis en opportunités de développement durable, améliorant ainsi le bien-être et la qualité de vie de tous les habitants.

## VII. CONCLUSION

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Coignières joue un rôle crucial dans l'accompagnement des personnes en difficulté et la promotion de l'inclusion sociale. Ce rapport a mis en lumière les actions du CCAS dans plusieurs domaines clés, tels que l'aide aux personnes âgées, la lutte contre la pauvreté et l'accès aux droits sociaux.

Le CCAS s'efforce d'apporter une assistance adaptée aux besoins de chaque individu, tout en veillant à une gestion responsable des finances publiques. Son engagement dans la réponse aux besoins urgents et le développement de projets sociaux innovants est un atout majeur pour la ville de Coignières.

Le passage de Coignières en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville offre une opportunité unique de mobiliser des ressources supplémentaires et de renforcer la coordination des actions sociales.

En conclusion, le CCAS de Coignières est un acteur essentiel de la solidarité et de la cohésion sociale dans la ville. Son engagement constant et ses actions concrètes contribuent à améliorer le bien-être des administrés et à construire une ville plus inclusive et solidaire.



